

Le Réveil

de SAINT-PORCHAIRE



n°204

Juin 2022

Sommaire

Bulletin d'informations municipales

LE MOT DU MAIRE p. 4-6

CONSEIL MUNICIPAL
p. 7-25

INFORMATIONS MUNICIPALES

BIENVENUE À STÉPHANIE MOREAU p. 26

NOUVELLE RUBRIQUE : OBJETS TROUVÉS p. 26

INSCRIPTION À LA GARDERIE ET À LA CANTINE p. 26

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE p. 27

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES p. 27

BIBLIOTHÈQUE p. 28-29

FÊTE NATIONALE - FEU D'ARTIFICE p. 30-31

LES VENDREDIS FESTIFS DE SAINT-PORCHAIRE p. 32

CÉRÉMONIE DE LA COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945 p. 33

JOURNÉE DES ASSOCIATIONS p. 33

NOUVEAU À SAINT-PORCHAIRE p. 34

TRAVAUX-ÉLAGAGE-INCIVILITÉS-CONFÉRENCE p. 35

AUTRES INFORMATIONS

LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ p. 36

LA MARINE RECRUTE p. 36

LA FIBRE À SAINT-PORCHAIRE p. 37

LES RELAIS PETITE ENFANCE DE LA CDC CŒUR DE SAINTONGE p. 38

ATELIERS NUMÉRIQUES p. 39

LES TROPHÉES CŒUR DE SAINTONGE p. 39

ASSOCIATIONS

AMICOUR p. 40

THÉÂTR' Ô VERT p. 41

LES VOIX DU BRUANT p. 41

LES ATELIERS ARTISTIQUES DU BRUANT p. 42

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES p. 43

SAINT-PORCHAIRE CORME-ROYAL FOOTBALL CLUB p. 44

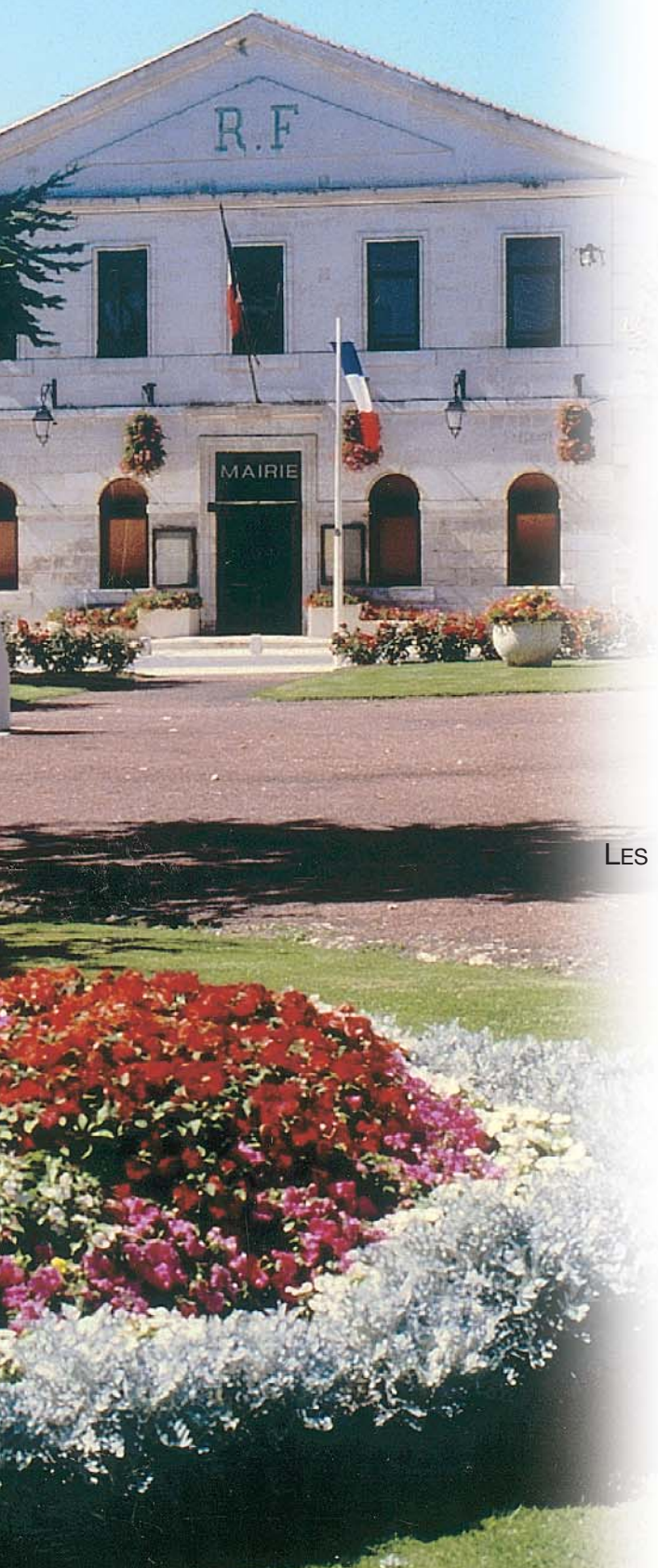
CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ET DE RANDONNÉE p. 45

LA BOULE BLANCHE DE SAINT-PORCHAIRE p. 45

JUDO CLUB p. 46

TAI-CHI p. 46

NUMÉROS UTILES & MANIFESTATIONS p. 47



Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

De ce premier semestre, notre mémoire retiendra deux événements qui ont eu une influence sur notre vie quotidienne : le COVID-19 et une météo alternant déficit de pluviosité et chaleur inappropriée pour la saison.

Le coronavirus a occupé notre quotidien par l'augmentation de façon exponentielle du taux d'incidence en Charente-Maritime tout au long du mois de janvier et jusqu'aux vacances scolaires de février. Notre commune a subi cette montée en puissance du COVID-19, principalement les enfants scolarisés. Nous avons particulièrement apprécié que la vaccination puisse avoir lieu à la pharmacie, facilitant la prise de rendez-vous et évitant ainsi des déplacements compliqués vers les centres de vaccination. Dès le mois de mars, et c'est sûrement très bien ainsi, l'épidémie a fait beaucoup moins partie des préoccupations nationales et quotidiennes. Nous avons donc pu retrouver des conditions de vie « normales » même s'il est nécessaire de conserver en mémoire les élémentaires gestes barrières.

Nous avons tous constaté l'absence de précipitations soutenues tout au long de l'hiver mais aussi du printemps. Nous subissons un déficit comme nous n'en avons pas vécu depuis bien des années. Non pas que ce phénomène n'ait pas déjà existé, mais il n'en demeure pas moins préoccupant s'il doit persister pendant de longs mois tant pour les cultures que pour le niveau des nappes phréatiques. Des arrêtés préfectoraux limitent déjà les périodes au cours desquelles il est impossible d'arroser.

Au cours du premier trimestre, nous avons eu à préparer le budget pour l'année en cours qui permettra d'une part de financer les actions pressenties dans le cadre des investissements et d'autre part d'assurer le fonctionnement des services municipaux. Le Conseil Municipal, sur ma proposition, a décidé de ne pas augmenter les taux communaux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Depuis la suppression de la taxe d'habitation, seuls les propriétaires sont assujettis à l'impôt local. Ce maintien des taux communaux ne veut pas dire que les redevables ne paieront pas davantage au titre de l'année 2022. En effet le gouvernement a décidé, par la loi de finances de 2022, de majorer la valeur locative des biens de 3,4 %. C'est cette valeur locative multipliée par le taux qui détermine votre imposition. La valeur locative augmentant, la somme à payer augmentera aussi !

En ce début 2022, le constat que vous avez sûrement fait et que nous avons observé aussi pour notre collectivité, c'est le surenchérissement de l'énergie et principalement de l'électricité. Notre facture globale a augmenté fin 2021 et début 2022. Afin de modérer les dépenses, j'ai demandé une étude au Syndicat d'électrification pour déterminer l'économie possible si nous réduisons la durée de l'éclairage public. L'étude montre qu'en réduisant d'une heure l'éclairage, l'économie générée est de l'ordre de 10 % et que cette économie risque fort d'être annulée par les hausses successives prévisibles. J'ai donc proposé au Conseil Municipal que l'éclairage dans le bourg cesse à 23 heures au lieu de minuit. Cette décision n'entraîne pas de conséquences particulières car à 23 heures la plupart des personnes sont à leur domicile et ne suscite pas non plus l'insécurité.

Au cours des derniers mois de 2021 et depuis le début de cette année, des projets importants pour notre commune prennent forme et consistance.

Le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire, regroupant les médecins généralistes, les infirmières et infirmiers, les kinésithérapeutes, la psychologue et la sage-femme, avance bien grâce à un dialogue très constructif avec le cabinet d'architecture retenu ayant beaucoup d'expérience dans ce domaine. Nous avons encore à franchir des étapes administratives dans un premier temps et obtenir les financements espérés dans un second temps. Cette Maison de Santé située en face de la salle municipale sera, à n'en pas douter, un élément structurant du centre-bourg et apportera dynamisme et attractivité.

Un autre projet mobilise les énergies. La ville de Rochefort restaure actuellement la Maison Pierre Loti et souhaite mettre en lumière, lors de la date anniversaire du centenaire de sa mort le 10 juin 2023, toute l'œuvre de cet écrivain charentais, académicien et personnage aux multiples facettes. Rochefort a proposé d'y associer les lieux emblématiques qui ont marqué la vie de cet auteur ô combien intéressant à lire : Saint-Porchaire et La Roche-Courbon, mais aussi Échillais et Saint-Pierre-d'Oléron. Associer ces lieux permettra de créer un véritable « Parcours Pierre Loti ». Nous avons adhéré à ce projet puisque la commune est propriétaire de la maison où le jeune Julien Viaud venait passer des vacances chez sa sœur Marie Bon, épouse du perceuteur. La Communauté de Communes qui possède la compétence Tourisme est associée elle aussi à ce projet. Le rez-de-chaussée de cette maison va donc être restauré pour évoquer la jeunesse de Pierre Loti et un cheminement pédestre sera réalisé pour rejoindre La Roche-Courbon. Cette date du 10 Juin 2023 est impérative pour célébrer comme il se doit cet écrivain, pour qu'on puisse découvrir ou redécouvrir un talent et un personnage quelque peu oubliés.

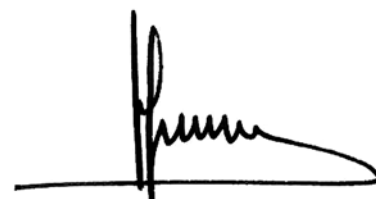
Notre commune accueille de nouvelles activités et c'est de bon augure pour le commerce local. Une Agence immobilière a ouvert ses portes rue P. Loti ; depuis le 23 mai un magasin d'optique et d'audition a redonné vie à l'ancien magasin COOP ; un luthier va s'installer prochainement dans l'immeuble situé rue Nationale entre la boulangerie et la pizzeria. Au cours du dernier trimestre, une auto-école ouvrira au 55 rue Nationale, permettant aux jeunes et moins jeunes de s'initier à la conduite de véhicules motorisés. Par ailleurs, un cabinet dentaire complétera l'offre de soins. Tout ceci prouve que la commune est dynamique et que des entreprises privées investissent sur notre territoire. Sans que personne ne s'en aperçoive visuellement, l'EHPAD le Moulin du Val du Bruant réalise la construction d'une nouvelle unité qui permettra de faire passer la capacité d'accueil de 54 à 70 pensionnaires. L'allongement de la durée de vie et des difficultés qu'elle entraîne est un sujet d'importance qu'il faut anticiper et c'est le cas.

À proximité du magasin Intermarché, des travaux vont prochainement commencer. Le Groupe Dubreuil, important groupe vendéen, va implanter un atelier. Cette activité devrait créer une trentaine d'emplois ce qui est tout à fait appréciable pour une collectivité comme la nôtre. Je tiens à remercier ceux qui ont permis la concrétisation d'un tel projet qui confortera les atouts de notre commune. De même à proximité de l'entreprise CALEX et du nouveau Centre de Secours en construction, ce sont quatre entreprises qui vont construire leurs locaux professionnels. Ce secteur pourrait encore offrir la possibilité d'en accueillir d'autres.

Contrairement à ce qui est colporté, toujours par les mêmes, notre commune n'est pas une belle endormie, elle apparaît comme une commune dynamique, agréable à vivre et qui offre bien des services à la population. Il nous faut inlassablement continuer à développer, tout en conservant notre caractère rural, mais aussi en saisissant toutes les opportunités qui se présentent et principalement les initiatives privées. C'est grâce à tout cela que Saint-Porchaire s'inscrira parfaitement dans la politique des « Petites villes de Demain ».

Avec le retour à la vie « normale », je souhaite que l'été soit très agréable et que vous puissiez en profiter pleinement.

**Jean-Claude GRENON,
Maire de Saint-Porchaire**



SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Vie associative

Subventions de fonctionnement aux associations sportives et culturelles

La Commission Vie Associative s'est réunie le 4 novembre pour étudier les demandes de subventions.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ étant précisé que les Conseillers municipaux membres du bureau de l'une de ces associations n'ont pas pris part au vote concernant leur association, le Conseil Municipal, **ACCORDE** aux associations sportives et culturelles suivantes, ayant un intérêt local, une subvention de fonctionnement :

| | | |
|--|---------|---|
| - Ateliers Artistiques du Bruant | 1.750 € | unanimité |
| - Aïkido Step Fitness | 1.500 € | unanimité |
| - Badminton Saint-Porchaire 17 | 300 € | unanimité |
| - Club de Gymnastique Volontaire | 500 € | unanimité |
| - Judo Club | 1.650 € | unanimité |
| - La Boule Blanche | 800 € | unanimité |
| - Saint-Porchaire-Corme-Royal Football Club | 1.200 € | unanimité |
| - Tennis Club de Saint-Porchaire | 2.000 € | unanimité |
| - Theatr'O'Vert | 750 € | unanimité |
| - Amitié Saintonge Banfora | 200 € | unanimité |
| - Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) | 700 € | 1 voix contre (M ^{me} Louassier) 2 abstentions (M ^{me} Moizan et M. Garraud) |

TOTAL 11.350 €

DIT que selon la réglementation en vigueur, les associations et groupements ayant reçu une subvention municipale sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé.

INDIQUE que les dépenses seront imputées au budget communal chapitre 65.

Administration

Proposition de création d'une commission municipale des activités scolaires et périscolaires

Comme demandé par M^{mes} Louassier et Moizan et MM. Garraud et Tireau, M. le Maire propose au Conseil de se prononcer sur la création d'une commission municipale des activités scolaires et périscolaires.

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal dispose d'une totale liberté dans la création des commissions municipales. Elles ont pour mission d'étudier et de préparer les questions soumises au Conseil municipal, mais elles n'ont aucun pouvoir de décision, celui-ci appartenant exclusivement au Conseil municipal. Les compétences de ces commissions sont fixées par le Conseil municipal, parmi les questions qui lui sont soumises. Les commissions peuvent être permanentes, c'est-à-dire fonctionner pour la durée du mandat, ou temporaires, c'est-à-dire être limitées à une catégorie d'affaires ou même à l'étude d'un seul dossier.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au Conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Dans les communes de plus de 1.000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

La désignation des membres des commissions se fait au scrutin secret, mais le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (art. L.2121-21 du CGCT).

Afin que chacun puisse s'exprimer librement, M. le Maire propose que le Conseil vote pour ou contre la création d'une commission des affaires scolaires et périscolaires à bulletin secret.

M^{me} Brown recueille les bulletins de vote et avec M. Poty procède au dépouillement.

| | |
|-------------------------------|----|
| - nombre de bulletins : | 19 |
| - pour : | 5 |
| - contre : | 14 |

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 14 voix contre et 5 pour, le Conseil Municipal, **SE PRONONCE** contre sur la création d'une Commission des activités scolaires et périscolaires.

Les décisions du conseil municipal

Finances

Décision modificative n° 3

Section de fonctionnement

| Dépenses | | |
|----------|---------------------------------|------------|
| Article | libellé | montant |
| 60612 | énergie - électricité | + 15.000 € |
| 60622 | carburant | + 500 € |
| 60623 | alimentation | + 1.000 € |
| 60631 | fournitures d'entretien | + 3.000 € |
| 60632 | fournitures de petit équipement | + 2.000 € |
| 6227 | frais d'actes et de contentieux | + 4.000 € |
| 6262 | frais de télécommunication | + 500 € |
| 63512 | taxes foncières | + 400 € |
| 6542 | créances éteintes | + 500 € |
| 678 | autres charges | - 26.900 € |

Section d'investissement

| Dépenses | | |
|----------|-------------------------------------|-----------|
| Article | libellé | montant |
| 21312 | opération 136 - groupe scolaire | + 3.800 € |
| 21318 | opération 140 - salle des fêtes | + 2.000 € |
| 2188 | opération 144 - bâtiment technique | + 400 € |
| 2188 | opération 245 - restaurant scolaire | + 2.000 € |
| 020 | dépenses imprévues | - 8.200 € |

Finances

Admission en non-valeur d'une dette de cantine pour l'année 2018

La Commune a reçu le 22 octobre dernier, un avis du Centre des Finances Publiques demandant à la Commune d'annuler un solde de dette de cantine de l'année 2018 pour insuffisance d'actif, au vu d'un jugement du Tribunal de Commerce de La Rochelle en date du 16/09/2021.

Pour cette période, le solde de la dette s'élève à 214 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DIT que la dette de cantine d'un montant de 214 € pour l'année 2018 est annulée au vu du jugement prononcé par le Tribunal de Commerce de La Rochelle en date du 16/09/2021.

DIT que la dépense sera inscrite au chapitre 65.

Finances

Affaires scolaires - École élémentaire : participation financière pour les élèves hors commune - année scolaire 2020/2021

Le montant des dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 a été de 67.036,39 €.

Avec un effectif de 121 élèves inscrits à l'école élémentaire sur l'année scolaire 2020/2021, le coût des dépenses de fonctionnement par élève est de 554,02 €. Comme chaque année, il sera demandé une participation équivalente au coût/élève, soit 554,02 €, aux communes du lieu de résidence des enfants, qui ont donné leur accord pour l'inscription à l'école de Saint-Porchaire et accepté de participer aux dépenses de fonctionnement. Pour ce qui concerne les élèves inscrits en ULIS, soit 12 élèves, l'inscription à l'école de Saint-Porchaire est effectuée par les services de l'Éducation Nationale ; ni Saint-Porchaire, ni la commune de résidence n'ont leur avis à donner.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

FIXE le montant de la participation financière pour les élèves d'élémentaire hors commune à 554,02 €.

SOLLICITE cette participation auprès des Communes qui ont donné leur accord pour les inscriptions à l'école élémentaire de Saint-Porchaire et accepté de participer aux dépenses de fonctionnement ou pour les élèves inscrits en ULIS.

INDIQUE que les recettes correspondantes seront constatées au budget communal chapitre 74.

Finances

Remboursement des dépenses d'éclairage public des villages mitoyens - Les Jeuzines - Le Grand Palet - Les Maigrières

Comme chaque année, M. le Maire propose de récupérer les dépenses de fonctionnement de l'éclairage public des villages mitoyens des « Jeuzines », des « Maigrières » (poste le Cocard) et du Grand Palet sur les communes limitrophes concernées ; il invite les conseillers à consulter le tableau annexé à leur dossier.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

FIXE le montant de la participation financière à

l'éclairage public des villages mitoyens à :

- pour la Commune de Les Essards : 177,77 €,
- pour la Commune de Saint-Sulpice d'Arnoult : 86,94 €.

DIT que cette recette sera constatée au budget communal au chapitre 75.

Finances

Adoption de la Nomenclature comptable M57

Lors de la séance du 19 juillet 2021, le Conseil avait autorisé la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14.

Dans la suite de notre candidature, le Conseil doit prendre trois autres délibérations :

1/ autoriser la signature d'une convention avec la DDFIP pour expérimenter sur la gestion 2022 le compte financier unique.

Le compte financier unique a vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

2/ adopter la nomenclature développée.

Pour les communes de moins de 3.500 habitants, la nomenclature M57 est simplifiée, c'est-à-dire que les imputations sont résumées à un plan de compte abrégé. Cependant, nous sommes habitués à avoir un plan comptable développé, ce qui permet d'imputer les dépenses de façon détaillée (par exemple : dépenses de carburant à un article donné, les dépenses pour la cantine à un autre article, les dépenses de télécommunication à un autre article, etc.). Il est donc proposé de continuer ainsi pour une meilleure lisibilité de nos dépenses par genre. Le Conseil doit donc adopter la mise en place de la nomenclature développée.

3/ modalités de gestion des amortissements : dérogation à la règle de calcul prorata temporis avec option pour l'amortissement linéaire.

Les communes de moins de 3.500 habitants n'ont pas l'obligation de procéder à l'amortissement de leurs immobilisations à l'exception des subventions d'équipement versées (c'est le cas de nos participations aux études et travaux de voirie réalisés par le Département). La M14 prévoyait un amortissement linéaire à partir de

l'année n+1. La M57 prévoit un amortissement au prorata temporis l'année même de l'immobilisation. Cette méthode est trop contraignante et source d'erreur dans notre mode de fonctionnement. Aussi, la M57 donne la possibilité de déroger à cette règle à condition que le Conseil l'autorise.

M57 - Convention avec l'Etat pour l'expérimentation du compte financier unique

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer la convention entre la Commune de Saint-Porchaire et l'État portant sur l'expérimentation du compte financier unique à compter du 1^{er} janvier 2022.

M57 - Adoption de la nomenclature développée

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ADOpte à compter du 1^{er} janvier 2022 le plan de compte M57 développé.

M57 - Modalités de gestion des amortissements : dérogation à la règle de calcul prorata temporis avec option pour l'amortissement linéaire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DIT que les seuls biens amortissables pour la Commune de Saint-Porchaire sont les subventions d'équipement versées.

FIXE la durée d'amortissement à 5 ans.

ADOpte la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire des immobilisations acquises en N+1 en dérogeant à l'application de la règle de calcul prorata temporis.

Marchés publics

Maison de santé pluridisciplinaire : choix du maître d'œuvre

Lors de la séance du 19 juillet 2021, le Conseil municipal a autorisé le lancement de l'appel à candidatures d'architectes pour le projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire.

26 architectes ont répondu à l'appel à candidatures. Conformément au règlement de la consultation, 3 candidats ont été retenus :

- Gravière et Foulon (17100 Saintes)
- Atelier Archipel (17200 Royan)
- Corset-Roche et Associés (86000 Poitiers).

Les décisions du conseil municipal

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 15 voix pour et 4 contre (M^{mes} Louassier et Moizan et MM. Garraud et Tireau), le Conseil Municipal,

ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire au bureau d'architectes Corset-Roche et Associés 5 rue de la Marne 86000 Poitiers.

DIT que le forfait initial de rémunération (mission de base + OPC) est fixé à 156.000 € HT / 187.200 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la passation de ce marché.

INDIQUE que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal opération 121.

Voies et réseaux

Demande d'inscription au programme d'aménagement des traverses du Département de la Charente-Maritime : rue du Stade (RD 216) et rue des Coudraies (RD 216E)

Maintenant que les deux lotissements Les Jardins de l'École et Les Coudraies Sud sont quasiment achevés, il convient de créer une entrée de bourg sur ces deux axes.

À ce jour, la participation des Communes pour ce type de travaux est de 40 % du montant HT des études et des travaux. Afin que les études pour ces travaux soient lancées, la Commune doit donner son accord de principe.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

SOLLICITE auprès du Département de la Charente-Maritime l'inscription de la Commune de Saint-Porchaire au programme des aménagements de traverses pour les travaux d'aménagement de la rue du Stade (RD 216) et la rue des Coudraies (RD 216E).

ACCEPTE de participer au financement des études à hauteur de 40 % du montant HT.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à ce dossier.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, à l'opération 131.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2021

Finances

Gendarmerie - Travaux d'isolation thermique extérieure - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux Plan de Relance 2022 (DETR Plan de Relance)

Dans la continuité du rapport du bureau Abaque sur les travaux à réaliser pour l'isolation thermique de la gendarmerie, il est proposé de procéder à l'isolation du bâtiment principal par l'extérieur.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux Plan de Relance 2022, pour les travaux de rénovation thermique de la gendarmerie par isolation extérieure, dont le montant est estimé à 115.755,42 € HT.

ACCEPTE le plan de financement suivant :

| COUT DE L'OPERATION | MONTANT | FINANCEMENT | ACQUISE SOLLICITEE | MONTANT ELIGIBLE | % | MONTANT |
|------------------------------|---------------------|---------------|--------------------|------------------|-----|-------------|
| isolation | 38.367,90 € | Etat - DETR | sollicitée | 13.755,42€ | 80% | 92.604,33 € |
| bardage | 72.007,52 € | Fonds propres | acquise | 13.755,42€ | 20% | 23.151,09 € |
| mise en sécurité du chantier | 5.380,00 € | | | | | |
| TOTAL H.T. | 115.755,42 € | | | | | |

DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif de l'année 2022 à l'opération 096.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Finances

Maison Pierre Loti - Travaux de réhabilitation - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 (DETR)

L'année 2023 marque la réouverture de la Maison de Pierre Loti à Rochefort et le centenaire de la mort de l'écrivain. Dans ce cadre, la Ville de Rochefort porte et accompagne la mise en œuvre d'une programmation d'événements tout au long de l'année et en partenariat avec les acteurs culturels, associatifs, privés et scolaires de son territoire et au-delà, sur les lieux où Pierre Loti a vécu : l'île d'Oléron et Saint-Porchaire.

Le Projet présenté ce soir de restauration de la Maison Pierre Loti de Saint-Porchaire émane donc de l'Office de Tourisme de Rochefort et de la Ville de Rochefort.

Ainsi, avec le soutien du Pays de Saintonge Romane, la Commune et la Communauté de Communes Cœur de Saintonge s'associent au projet « Pierre Loti 2023 » en lien avec les souvenirs de jeunesse de Pierre Loti passée à Saint-Porchaire, où s'était établie sa sœur, Marie Bon, et au château de la Roche-Courbon, souvenirs évoqués dans « Prime Jeunesse ». Cependant, Pierre Loti n'évoque jamais Saint-Porchaire mais parle de Fontbruant ; M^{me} Cabannes précise que c'était pour préserver son intimité quand il venait se reposer à Saint-Porchaire.

• **La restauration et l'ouverture au public de la maison de Marie Bon**, sœur de Pierre Loti située en cœur de bourg de Saint-Porchaire avec **une exposition permanente** sur Pierre Loti dont les scolaires seront partie prenante. Cette exposition sera faite en cohérence et avec l'avis scientifique des services culturels de la Ville de Rochefort et de la Maison Pierre Loti.

• **L'aménagement d'un « itinéraire Pierre Loti », piéton et vélo, Saint-Pierre-d'Oléron / Rochefort / Saint-Porchaire** s'appuyant en partie sur les itinéraires existants (Flow Vélo, La Roue Blanche)

• **La mise en place de projets de PEAC** - Parcours d'Éducation Artistique et Culturel- pour le 1^{er} et le 2nd degré pour les collégiens de Saint-Porchaire et les écoles du territoire de la Communauté de Communes.

• **La programmation d'animations/événementiels de mai à septembre 2023** : conférences, parcours visites guidées au château et dans Saint-Porchaire, visite du soir, spectacles...

Objectifs du projet

- remettre en état cette maison de caractère et valoriser le cœur de bourg
- assurer le confort et la sécurité des visiteurs
- ouvrir cette maison au public avec l'accueil d'une exposition permanente
- proposer une offre culturelle à la commune et être une étape sur la Route Pierre Loti en offrant un ancrage pour les visiteurs leur permettant d'avoir un relais d'information sur l'écrivain et marin
- valoriser et inscrire le patrimoine de la commune et du souvenir de Pierre Loti dans un programme ambieux d'événement porté par Rochefort
- assurer la notoriété et le rayonnement touristique, culturel et aussi économique de notre Commune et des opérateurs du territoire de la Communauté de Communes.

Ce projet peut bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux (DETR) versée par l'Etat.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022, pour les travaux de réhabilitation de la Maison Pierre Loti de Saint-Porchaire, dont le montant est estimé à 300.000 € HT.

ACCEPTE le plan de financement suivant :

| COUT DE L'OPERATION | MONTANT | FINANCEMENT | ACQUISE SOLLICITEE | MONTANT ELIGIBLE | % | MONTANT |
|---------------------------|------------------|----------------|--------------------|------------------|------|----------|
| - Honoraires d'architecte | 39.000 € | Etat - DETR | sollicitée | 300.000€ | 25 % | 75.000 € |
| - Relevé du géomètre | 8.000 € | Département 17 | sollicitée | 300.000€ | 30 % | 90.000 € |
| - Travaux | 253.000 € | LEADER | sollicitée | 300.000 € | 25 % | 75.000 € |
| | | Fonds propres | acquise | 300.000 € | 20 % | 60.000 € |
| TOTAL H.T. | 300.000 € | | | | | |

DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif de l'année 2022 à l'opération 191.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Finances

Maison Pierre Loti - Travaux de réhabilitation - Demande de subvention au titre du programme européen LEADER

Le dossier de réhabilitation de la Maison Pierre Loti peut aussi bénéficier d'une subvention au titre de fonds européen du programme LEADER.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

SOLLICITE une subvention au titre du programme européen LEADER, pour les travaux de réhabilitation de la Maison Pierre Loti, dont le montant est estimé à 300.000 € HT.

ACCEPTE le plan de financement suivant :

| COUT DE L'OPERATION | MONTANT | FINANCEMENT | ACQUISE SOLLICITEE | MONTANT ELIGIBLE | % | MONTANT |
|---------------------------|------------------|----------------|--------------------|------------------|------|----------|
| - Honoraires d'architecte | 39.000 € | Etat - DETR | sollicitée | 300.000€ | 25 % | 75.000 € |
| - Relevé du géomètre | 8.000 € | Département 17 | sollicitée | 300.000€ | 30 % | 90.000 € |
| - Travaux | 253.000 € | LEADER | sollicitée | 300.000 € | 25 % | 75.000 € |
| | | Fonds propres | acquise | 300.000 € | 20 % | 60.000 € |
| TOTAL H.T. | 300.000 € | | | | | |

DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif de l'année 2022 à l'opération 191.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Les décisions du conseil municipal

Personnel

Instauration de la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

La loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 a institué, en vue d'assurer le financement d'actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées, une journée de solidarité non rémunérée. La loi n° 2008-351 du 16 avril 2008 modifie le dispositif de mise en œuvre de la journée de solidarité dans la Fonction Publique Territoriale ; le principe de la journée de solidarité est maintenu mais les conditions de mise en œuvre sont modifiées : un agent à temps complet devra donc accomplir 1.607 heures par an au lieu des 1.600 heures avant 2004. La loi du 30 juin 2004 prévoyait que la journée de solidarité est fixée par « délibération de l'organe exécutif de l'Assemblée territoriale compétente, après avis du Comité technique paritaire concerné ». À défaut de décision intervenue avant le 31 décembre de chaque année, la journée de solidarité sera le lundi de Pentecôte. La Commune ayant instauré de fait la journée de solidarité le lundi de Pentecôte, n'a jamais délibéré. Cependant, le Conseil devant délibérer aussi sur l'organisation du temps de travail du personnel, le Centre de Gestion nous a demandé de régulariser cette situation.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
FIXE la Journée de Solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées pour le personnel communal le lundi de Pentecôte.
DIT que la Journée de Solidarité se traduit par l'accomplissement d'une journée supplémentaire de travail.

Personnel

Organisation du temps de travail - modification du protocole ARTT : application des 1.607 heures de travail par an

Depuis le 1^{er} janvier 2002, la durée du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine, soit 1.607 heures par an. Cette obligation est prévue par l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui autorisait également le maintien, par délibération, des régimes de réduction du temps de travail antérieurs lorsque ceux-ci étaient plus favorables aux agents. Dans le but d'harmoniser la durée du temps de travail de l'ensemble des agents de la fonction publique, l'article 47 de la loi de trans-

formation de la fonction publique du 6 août 2019 met fin à ces régimes dérogatoires. Par conséquent les collectivités doivent à nouveau délibérer pour redéfinir les nouvelles règles applicables à la durée du travail.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

FIXE à compter du 1^{er} janvier 2022, le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la Commune à 1.607 heures par an.

DIT que ce temps de travail est fixé ainsi qu'il suit pour tenir compte de la durée hebdomadaire de travail des différents postes :

| | durée du temps de travail au 01/01/2022 |
|-------------------------|---|
| temps complet | 1.607 h |
| temps non complet 19h30 | 895 h |
| temps non complet 22h00 | 1.010 h |
| temps non complet 23h45 | 1.090 h |

DIT que compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents ne bénéficieront pas de jour de réduction de temps de travail (ARTT).

DIT que la délibération du 27 décembre 2001 relative à la mise en place des 35 h est abrogée à la date du 1^{er} janvier 2022.

Personnel

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les agents de la fonction publique de l'État. Conformément au principe de parité prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ce nouveau régime indemnitaire sera appliqué à l'ensemble des fonctionnaires occupant un emploi au sein de la commune qu'ils soient stagiaires ou titulaires à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel.

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- l'IFSE : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle, qui est une part fixe versée mensuellement,
- le CIA : le complément indemnitaire annuel versé selon l'engagement professionnel et la manière de ser-

vir de l'agent, qui est une part variable, non obligatoire, versée annuellement, après les entretiens professionnels annuels.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DÉCIDE la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au profit du personnel communal.

DIT que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2022 et au plus tôt à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité au regard du principe de non-rétroactivité d'un acte réglementaire et de son caractère exécutoire dès lors qu'il a été procédé à la transmission de cet acte au représentant de l'État dans le département.

AUTORISE le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions de la délibération.

DIT que la présente délibération abroge la délibération n° 2014/70 du 08/09/2014 instituant le versement de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012.

Intercommunalité

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural (SDEER)

Le Comité Syndical du SDEER réuni le 13/04/2021 a décidé de modifier les statuts du SDEER pour ajouter une compétence à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Ainsi à l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « activités accessoires » des statuts, il est proposé d'insérer l'alinéa suivant :

« Sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DONNE un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER), tel qu'il a été voté par son comité syndical le 13 avril 2021.

SÉANCE DU 7 MARS 2022

Marchés publics

Réhabilitation de la Maison Pierre Loti

L'année 2023 marque la réouverture de la Maison de Pierre Loti à Rochefort et le centenaire de la mort de l'écrivain. Dans ce cadre, la Ville de Rochefort porte et accompagne la mise en œuvre d'une programmation d'événements tout au long de l'année et en partenariat avec les acteurs culturels, associatifs, privés et scolaires de son territoire et au-delà, sur les lieux où Pierre Loti a vécu : l'île d'Oléron et Saint-Porchaire, y compris le Château de la Roche-Courbon.

La Commune de Saint-Porchaire et la Communauté de Communes Cœur de Saintonge s'associent donc au projet « Pierre Loti 2023 » en lien avec les souvenirs de jeunesse de Pierre Loti passée à Saint-Porchaire, où s'était établie sa sœur, Marie Bon, et au château de la Roche-Courbon, souvenirs évoqués dans « Prime Jeunesse ».

Dans le cadre de ce projet, la Commune a lancé une consultation. Les entreprises avaient jusqu'au 1^{er} mars pour remettre leur offre.

1/ de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Maison Pierre Loti. L'objet de cette consultation porte sur un contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation intérieure de la maison, d'une partie des dépendances, de son accès et de sa clôture extérieure dans l'objectif de l'ouvrir au public et d'y présenter une exposition permanente en juin 2023. Il s'agit là d'une mission de base.

2/ de métrage et de relevés topographiques. En effet, compte tenu de la nécessité de déposer un permis de construire car il y a changement de destination des locaux, un relevé en plan des locaux et des niveaux : terrain, façade, coupe et cadres est nécessaire, la mission

Les décisions du conseil municipal

portant sur la totalité de la maison y compris cave, coupes et façades.

Pour la maîtrise d'œuvre, considérant le coût estimé de la mission, une consultation directe a été possible ; deux architectes ont été consultés :

- Beaudouin & Engel (79000 Niort)

M. Beaudoin est spécialisé dans la réhabilitation de patrimoine et est chargé à l'heure actuelle du centre des congrès de Trizay.

- Sourd-Durand Architectes (17300 Rochefort) qui a répondu par courrier du 25/02/2022 que leur charge de travail ne leur permettait pas de répondre à la consultation.

Pour les relevés, considérant le coût estimé de la mission, une consultation directe a été possible ; deux géomètres ont été consultés :

- Juste Mesure (79270 Saint-Symphorien) qui a fait savoir que leur charge de travail ne leur permettait pas de répondre à la consultation,

- Agt-Guillemet (17100 Saintes).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 15 voix pour et 3 abstentions (M^{mes} Louassier et Moizan et M. Tireau), le Conseil Municipal,

ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Maison Pierre Loti au bureau d'architectes Beaudouin & Engel 84 rue de Strasbourg 79000 Niort.

DIT que le forfait initial de rémunération (mission de base) est fixé à 39.000 € HT.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la passation de ce marché.

INDIQUE que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal opération 236.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

CHOISIT le cabinet de géomètres Agt-Guillemet 12 rue des Rochers 17100 Saintes, pour la mission de métrage et de relevés topographiques dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Maison Pierre Loti, pour un montant de 2.525 € HT / 3.030 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la passation de ce marché.

INDIQUE que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal opération 236.

Finances

Païement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Dans l'attente du vote du budget primitif 2022, il est possible de payer les factures d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2021 (hors compte 16 - emprunts) étant entendu que ces crédits seront inscrits lors de l'adoption du BP 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2021, soit 356.965,84 €, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022.

Finances

Païement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Dans l'attente du vote du budget primitif 2022, il est possible de payer les factures d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2021 (hors compte 16 - emprunts) étant entendu que ces crédits seront inscrits lors de l'adoption du BP 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2021, soit 356.965,84 €, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022.

Vie associative

Subvention de fonctionnement exceptionnelle pour un projet personnel de participation au 4L Trophy

Deux jeunes pompiers volontaires de Saint-Porchaire se lancent le défi du 4L Trophy et ont créé l'association Les Sapeurs du Désert pour récolter les concours financiers. Malgré un parcours et des études totalement différentes, ils se sont réunis avec pour objectif cette nouvelle aventure. Ils souhaitent à travers leur partici-

patation au 4L Trophy venir en aide matériellement à des enfants dans le besoin et, médicalement, en leur enseignant les gestes de premiers secours et en distribuant des kits.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCORDE à l'association Les Sapeurs du Désert une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 100 €, dans le cadre de sa participation au 4L Trophy qui se déroulera du 05/05/2022 au 15/05/2022 pour le projet solidaire en faveur des enfants.

INDIQUE que la dépense sera imputée au budget communal chapitre 65.

Domaine et patrimoine

Renouvellement de la convention de location du logement du Centre Paul Chénereau

Le logement du Centre Paul Chénereau est occupé depuis plusieurs années par M. Jean-Luc Berthelot. La convention précaire pour ce logement doit être renouvelée avec effet du 1^{er} mars 2022 pour une période d'un an, du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le renouvellement de la convention précaire pour la location du logement du Centre Paul Chénereau avec M. Jean-Luc Berthelot pour une nouvelle période d'un an du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023.

FIXE le loyer mensuel à 305,39 €.

APPROUVE le versement d'une indemnité mensuelle de contrôle et de surveillance à M. Jean-Luc Berthelot de 91,45 €, qui sera déduite du montant mensuel du loyer susvisé.

PRÉCISE que les frais afférents aux contrats et à la consommation d'eau, d'électricité, de chauffage, de téléphone, d'assainissement et toutes les taxes et impôts ainsi que tous les frais courants d'entretien sont à la charge exclusive du locataire.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

PRÉCISE que la recette correspondante sera constatée au budget communal chapitre 75.

Personnel

Renouvellement de l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime

La Commune adhère depuis plusieurs années au service retraite du Centre de Gestion qui dans le cadre de ses missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour la retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service.

Considérant l'appui indispensable du Centre de Gestion dans l'établissement des dossiers de retraite du personnel, il est proposé de renouveler notre adhésion à ce service.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'adhérer au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

AUTORISE le Maire à signer la convention relative à cette adhésion.

M. le Maire informe le Conseil de l'appel lancé par l'Association des Maires de Charente-Maritime.

À l'occasion du conseil municipal du 08/02/2022 de la commune de Saint-Pierre-d'Oléron Christophe Sueur, maire et conseiller départemental, s'est une nouvelle fois élevé contre le projet éolien en mer au large de la Nouvelle Aquitaine.

En effet, le maire, mobilisé contre ce projet depuis des mois a travaillé une motion de censure à l'encontre du parc éolien en mer qu'il a fait valider auprès des élus du conseil.

Cette motion vise à défendre et à marquer de manière forte la fermeté et l'opposition totale de la commune et de ses élus contre le parc éolien en mer au large de la Nouvelle Aquitaine, tout particulièrement situé au pied des paysages naturels de l'île d'Oléron et au cœur de son activité orientée vers la pêche et le tourisme.

Le Président de l'Association des Maires de la Charente-Maritime, Michel Doublet soutient l'action menée par Christophe Sueur.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 16 voix pour et 2 abstentions (M^{me} Cabannes et M. Vital) le Conseil Municipal,

SE PRONONCE :

- contre l'éolien en mer au large de l'île d'Oléron
- contre la destruction de nos paysages maritimes
- contre une économie industrielle invasive et subie
- contre la prédation de biodiversité.

Les décisions du conseil municipal

SÉANCE DU 12 AVRIL 2022

Finances

Budget Communal - Compte administratif 2021

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
APPROUVE le compte administratif 2021 tel que présenté ci-dessous.

| FONCTIONNEMENT | |
|---|----------------|
| RECETTES | 1.355.288,13 € |
| DÉPENSES | 848.872,07 € |
| RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT - EXCÉDENT | 506.416,06 € |
| EXCÉDENT ANTÉRIEUR | 1.467.766,44 € |
| RÉSULTATS CUMULÉS - EXCÉDENT | 1.974.182,50 € |
| INVESTISSEMENT | |
| RECETTES | 690.345,67 € |
| DÉPENSES | 692.075,14 € |
| RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT - DÉFICIT | - 1.729,47 € |
| DÉFICIT ANTÉRIEUR | - 253.201,37 € |
| RÉSULTATS CUMULÉS - DÉFICIT | - 254.930,84 € |
| RÉSULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021 | |
| EXCÉDENT | 1.719.251,66 € |

PRÉCISE que l'excédent global de clôture s'élève à 1.719.251,66 €

[excédent de fonctionnement (1.974.182,50 €)
déficit d'investissement (254.930,84 €)].

Finances

Budget Communal - Compte de gestion 2021

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
APPROUVE les opérations effectuées tant en dépenses qu'en recettes, pendant la gestion de l'exercice 2021, qui fait apparaître un excédent global de clôture s'élevant à 1.719.251,66 €.

CONSTATE que le compte de gestion de l'exercice 2021 est conforme au compte administratif 2021.

PRÉCISE que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Finances

Budget Communal - Affectation des résultats 2021

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'affecter au financement de la section d'investissement - compte 1068 : 633.634,84 €

DÉCIDE d'affecter l'excédent reporté en fonctionnement - compte 002 : 1.340.547,66 €

DÉCIDE d'affecter le déficit reporté d'investissement - compte 001 : 254.930,84 €.

Finances

Budget communal - Vote du produit et des taux de la fiscalité directe locale au titre de l'année 2022

Les bases ont été revalorisées de 3,4 %, contre 0,2 % l'année dernière. Sans modification des taux, le produit de référence de l'imposition est de 628.846 €. Or, avec la suppression de la taxe d'habitation, il a été créé un coefficient correcteur qui est établi à 0,76 faisant ainsi baisser notre produit des contributions à 521.556 €. L'augmentation des valeurs locatives est une décision du Gouvernement.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

FIXE le produit des taxes directes locales, attendu au titre de l'exercice 2022, à la somme de 521.556 €.

FIXE comme suit les taux de chacune des taxes locales repris au tableau de l'état 1259 :

| Taxes | Taux |
|------------------|---------|
| FONCIER BÂTI | 36,29 % |
| FONCIER NON BÂTI | 45,85 % |

Finances

Budget communal - Budget primitif 2022

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ADOpte ainsi qu'il suit, chapitre par chapitre, la section de fonctionnement du budget primitif 2022 :

DÉPENSES

| | |
|--|-----------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 376.820,00 € |
| 012 - Charges de personnel | 443.650,00 € |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 744.511,66 € |
| 66 - Autres charges financières | 2.610,00 € |
| 67 - Charges exceptionnelles | 600,00 € |
| 68 - Dotations provisions semi-budgétaires | 2.900,00 € |
| 042 - Opérations d'ordre entre section | 40.300,00 € |
| 023 - Virement sur la section d'investissement | 1.063.176,00 € |
| TOTAL | 2.674.567,66 € |

RECETTES

| | |
|---|-----------------------|
| 013 - Atténuation de charges | 3.100,00 € |
| 70 - Produits des services | 148.300,00 € |
| 73 - Impôts et taxes | 657.200,00 € |
| 74 - Dotations, subventions, participations | 463.900,00 € |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 61.500,00 € |
| 76 - Produits financiers | 20,00 € |
| 002 - Excédent antérieur reporté | 1.340.547,66 € |
| TOTAL | 2.674.567,66 € |

ADOPTE ainsi qu'il suit, opération par opération, la section d'investissement du budget primitif 2022 :

DÉPENSES

| | |
|--|--------------|
| 088 - Église | 683.000,00 € |
| 093 - CPC 2 Hall/Mezzanine | 2.500,00 € |
| 094 - CPC3 Bibliothèque | 600,00 € |
| 096 - Gendarmerie | 131.500,00 € |
| 121 - Maison médicale | 407.050,00 € |
| 129 - Espace multi-activités | 3.000,00 € |
| 130 - Parcours de santé | 51.200,00 € |
| 131 - Voirie - Chemins | 58.600,00 € |
| 136 - Groupe scolaire | 120.900,00 € |
| 140 - Salle des fêtes | 1.500,00 € |
| 144 - Bâtiment technique | 10.000,00 € |
| 146 - Eclairage public | 26.910,00 € |
| 147 - Espaces verts | 6.300,00 € |
| 160 - Maison du tennis et courts | 1.000,00 € |
| 163 - Mairie | 7.400,00 € |
| 173 - Défense extérieure contre l'incendie | 37.411,00 € |
| 189 - Champ de Foire | 23.200,00 € |
| 209 - Presbytère | 5.000,00 € |
| 231 - Skate Park | 26.000,00 € |
| 236 - Maison Pierre Loti | 360.000,00 € |
| 238 - Illuminations | 5.000,00 € |

| | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| 247 - Aménagement de la rue Nationale | 107.115,00 € |
| art 1641 - Emprunt en euros | 21.630,00 € |
| art 168751 - GFP de rattachement | 11.702,00 € |
| art 2111 - Terrains nus | 221,00 € |
| art 2138 - Autres constructions | 10.500,00 € |
| art 041 - Opérations patrimoniales | 79.717,00 € |
| art 001 - Déficit reporté | 254.930,84 € |
| TOTAL | 2.453.886,84 € |

RECETTES

| | |
|---|-----------------------|
| 088 - Église | 35.771,00 € |
| 093 - Centre Paul Chénereau | 9.680,00 € |
| 096 - Gendarmerie | 155.861,00 € |
| 130 - Parcours de santé | 12.800,00 € |
| 136 - Groupe scolaire | 12.074,00 € |
| 173 - Défense extérieure contre l'incendie | 26.981,00 € |
| 231 - Skate Park | 9.619,00 € |
| 236 - Maison Pierre Loti | 120.000,00 € |
| art 10222 - FCTVA | 151.273,00 € |
| art 10226 - Taxe d'aménagement | 20.000,00 € |
| 024 - Produits des cessions d'immobilisations | 83.000,00 € |
| art 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section | 40.300,00 € |
| art 041 - Opérations patrimoniales | 79.717,00 € |
| art 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé | 633.634,84 € |
| art 021 - Virement de la section de fonctionnement | 1.063.176,00 € |
| TOTAL | 2.453.886,84 € |

Finances

Fongibilité des crédits : autorisation de procéder à des virements de crédits

La nomenclature M57 ne prévoit plus d'article de « dépenses imprévues » mais le principe de la fongibilité des crédits. Il s'agit de la faculté pour le Conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe le Conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance, étant précisé que ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Les décisions du conseil municipal

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à procéder pour la gestion 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles pour la section de fonctionnement et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles pour la section de d'investissement.

AUTORISE le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Finances

Lotissement communal Les Coudraies Sud Compte administratif 2021

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2021 du Lotissement Les Coudraies Sud tel que présenté ci-dessous.

| FONCTIONNEMENT | |
|---|----------------|
| RECETTES | 833.483,31 € |
| DÉPENSES | 429.613,35 € |
| RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT - EXCÉDENT | 403.869,96 € |
| EXCÉDENT ANTÉRIEUR | 0,57 € |
| RÉSULTATS CUMULÉS - EXCÉDENT | 403.870,53 € |
| INVESTISSEMENT | |
| RECETTES | 341.881,06 € |
| DÉPENSES | 46.419,68 € |
| RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT - EXCÉDENT | 295.461,38 € |
| DÉFICIT ANTÉRIEUR | - 121.881,06 € |
| RÉSULTATS CUMULÉS - EXCÉDENT | 173.580,32 € |
| RÉSULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021 | |
| EXCÉDENT | 577.450,85 € |

PRÉCISE que l'excédent global de clôture s'élève à 577.450,85 €

[excédent de fonctionnement (403.870,53€)
+ excédent d'investissement (173.580,32 €)].

Finances

Lotissement communal Les Coudraies Sud Compte de gestion 2021

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE les opérations effectuées tant en dépenses qu'en recettes, pendant la gestion de l'exercice 2021, qui fait apparaître un excédent global de clôture s'élevant à 577.450,85 €.

CONSTATE que le compte de gestion de l'exercice 2021 est conforme au compte administratif 2021.

PRÉCISE que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Finances

Lotissement communal Les Coudraies Sud Affectation des résultats 2021

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'affecter l'excédent reporté en fonctionnement - compte 002 : 403.870,53 €

DÉCIDE d'affecter l'excédent reporté d'investissement - compte 001 : 173.580,32 €.

Finances

Lotissement communal Les Coudraies Sud Budget primitif 2022

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ADOpte le budget primitif du budget annexe « Lotissement Les Coudraies Sud » pour l'année 2022 :

DÉPENSES

| | |
|---|---------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 227.200,00 € |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 280.523,85 € |
| 042 - Opérations d'ordre entre section | 46.419,68 € |
| TOTAL | 554.143,53 € |

RECETTES

| | |
|---|---------------------|
| 70 - Produits des services | 95.268,00 € |
| 74 - Dotations, subventions, participations | 55.000,00 € |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 5,00 € |
| 002 - Excédent antérieur reporté | 403.870,53 € |
| TOTAL | 554.143,53 € |

DÉPENSES

| | |
|-----------------------------------|---------------------|
| art 168741 - Remboursement avance | 220.000,00 € |
| TOTAL | 220.000,00 € |

RECETTES

| | |
|--|---------------------|
| art 001 - Excédent reporté | 173.580,32 € |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 46.419,68 € |
| TOTAL | 220.000,00 € |

Finances

Fongibilité des crédits : autorisation de procéder à des virements de crédits

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal, **AUTORISE** le Maire à procéder pour la gestion 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles pour la section de fonctionnement et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles pour la section de d'investissement.

AUTORISE le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

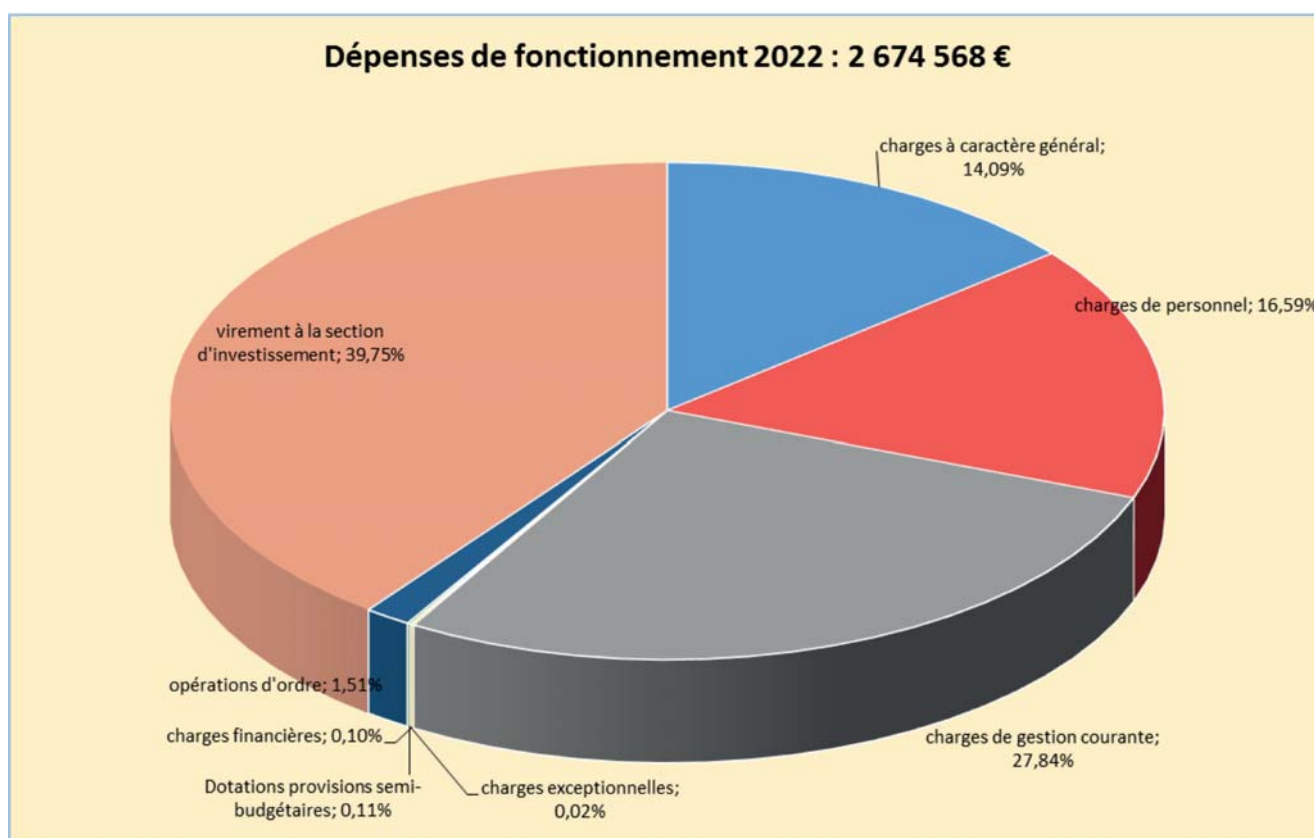
Budget

Les résultats 2021

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|--|----------------|--|--------------|
| DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| 848 872,07 € | 2 823 054,57 € | 945 276,51 € | 690 345,67 € |
| ↓ | | ↓ | |
| excédent de l'année 2021 1 974 182,50 € | | déficit de l'année 2020 -254 930,84 € | |

Au terme des opérations comptables de l'année 2021, l'excédent de clôture s'élève à + **1.719.251,66 €**.

Le budget primitif 2022



La fiscalité à Saint-Porchaire en 2022

La taxe d'habitation sur les résidences principales a progressivement disparu ; l'État s'est donc engagé à compenser cette perte de recettes fiscales. Il a alors été décidé que les départements allaient voir leur taxe foncière sur le bâti transférée aux communes.

Ainsi, il est demandé depuis l'année dernière de fixer un taux de référence en cumulant le taux communal avec celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementales qui est égal en Charente-Maritime à 21,50 %. Ainsi, pour notre commune, sans modification des taux, la commune a voté un taux de 36,29 %, soit 14,79 + 21,50.

Les décisions du conseil municipal

Finances

Parcours de santé - Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime

Comme vu précédemment dans la présentation du budget, un parcours de santé sera installé à proximité de l'espace multi-activités complétant ainsi l'offre de services de loisirs pour les familles.

Ce type de travaux est éligible à une subvention du Département de la Charente-Maritime à hauteur de 30 % du montant HT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

SOLLICITE auprès du Département de la Charente-Maritime le versement d'une subvention pour les travaux d'installation d'un parcours de santé.

DIT que les dépenses pour ces travaux sont inscrites au budget primitif de l'année 2022.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Finances

Groupe scolaire - Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime pour les travaux à l'école élémentaire et à l'école maternelle au titre du fonds d'aide des locaux scolaires du 1^{er} degré

Comme vu précédemment dans la présentation du budget, plusieurs travaux sont prévus pour le groupe scolaire. Ces différents travaux sont éligibles à une subvention du Département de la Charente-Maritime au titre du fonds d'aide des locaux scolaires du 1^{er} degré à hauteur de 30 % du montant HT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

SOLLICITE auprès du Département de la Charente-Maritime le versement d'une subvention pour les travaux du groupe scolaire au titre du fonds d'aide des locaux scolaires du 1^{er} degré :

- école élémentaire : construction des sanitaires.
- école élémentaire et école maternelle : isolation des locaux

- école maternelle : réhabilitation des classes

DIT que les dépenses pour ces travaux sont inscrites au budget primitif de l'année 2022.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Finances

Église : travaux de restauration du chœur de l'église Saint-Porchaire - tranches optionnelles 1 et 2 : demande de subvention auprès de l'État (ministère de la Culture et de la Communication - direction régionale des Affaires Culturelles)

Les travaux de l'église ont enfin commencé pour la tranche ferme en octobre dernier. Pour cette première tranche, dont les travaux sont estimés à 190.397,26 € HT (ouverture des plis et analyses des offres vues en conseil municipal le 07/06/2021), des demandes de subventions avaient été demandées à la DRAC, à la Région et au Département au vu des estimations, en 2016 qui étaient de 205.244,37 €.

Les travaux ayant commencé, il convient maintenant de solliciter les mêmes organismes pour les travaux réalisés en tranches optionnelles 1 et 2 respectivement estimés à 116.861,73 € et 151.713,35 € HT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

SOLLICITE auprès de l'État (ministère de la Culture et de la Communication - direction régionale des Affaires Culturelles) une subvention pour les travaux sur le clos et le couvert pour assainir l'église et pour les travaux de restauration des peintures murales du XIX^e siècle du chœur de l'église, à hauteur de 35 % du montant HT des travaux, pour les tranches optionnelles 1 et 2, estimés à 282.783,74 €.

APPROUVE le programme des travaux des tranches optionnelles 1 et 2 et de confirmer sa volonté de les effectuer pour un montant de 282.783,74 € HT (travaux extérieurs et intérieurs, restauration des peintures, maîtrise d'ouvrage et frais divers), selon le phasage suivant :

- tranche optionnelle 1 - conservation des décors

peints/travaux de maçonnerie : 124.665,27 € HT

- tranche optionnelle 2 - travaux d'amélioration et de mise en valeur intérieur : 158.118,47 € HT

- honoraires : 11.808,29 € HT

APPROUVE le budget prévisionnel de l'opération :

- Etat 35 % 103.107,21 €

- Région 10 % 29.459,20 €

- Département 25 % 73.648,00 €

- Autofinancement 30 % 88.377,62 €

Total 294.592,03 €

S'ENGAGE à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération, soit 353.510,44 € TTC,

sur les exercices budgétaires 2022 et 2023 et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

INDIQUE que la Commune récupère la TVA par le biais du FCTVA.

DIT que son n° de SIRET est 211 703 871 00015.

INDIQUE que le projet pour les tranches optionnelles 1 et 2 n'a reçu aucun commencement d'exécution.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Finances

Église : travaux de restauration du chœur de l'église Saint-Porchaire - tranches optionnelles 1 et 2 : demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

SOLLICITE auprès du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine une subvention pour les travaux sur le clos et le couvert pour assainir l'église et pour les travaux de restauration des peintures murales du XIX^e siècle du chœur de l'église, à hauteur de 35 % du montant HT des travaux, pour les tranches optionnelles 1 et 2 estimés à 282.783,74 €.

APPROUVE le programme des travaux des tranches optionnelles 1 et 2 et de confirmer sa volonté de les effectuer pour un montant de 282.783,74 € HT (travaux extérieurs et intérieurs, restauration des peintures, maîtrise d'ouvrage et frais divers), selon le phasage suivant :

- tranche optionnelle 1 - conservation des décors peints/travaux de maçonnerie : 124.665,27 € HT
- tranche optionnelle 2 - travaux d'amélioration et de mise en valeur intérieur : 158.118,47 € HT
- honoraires : 11.808,29 € HT

APPROUVE le budget prévisionnel de l'opération :

| | |
|------------------------|--------------|
| - Etat 35 % | 103.107,21 € |
| - Région 10 % | 29.459,20 € |
| - Département 25 % | 73.648,00 € |
| - Autofinancement 30 % | 88.377,62 € |

Total **294.592,03 €**

S'ENGAGE à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération, soit 353.510,44 € TTC, sur les exercices budgétaires 2022 et 2023 et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

INDIQUE que la Commune récupère la TVA par le biais du FCTVA.

DIT que son n° de SIRET est 211 703 871 00015.

INDIQUE que le projet pour les tranches optionnelles 1 et 2 n'a reçu aucun commencement d'exécution.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Finances

Église : travaux de restauration du chœur de l'église Saint-Porchaire - tranches optionnelles 1 et 2 : demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

SOLLICITE auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime une subvention pour les travaux sur le clos et le couvert pour assainir l'église et pour les travaux de restauration des peintures murales du XIX^e siècle du chœur de l'église, pour les tranches optionnelles 1 et 2 à hauteur de 25 % du montant HT des travaux estimés à 294.592,03 € HT.

APPROUVE le budget prévisionnel de l'opération :

| | |
|------------------------|--------------|
| - État 35 % | 103.107,21 € |
| - Région 10 % | 29.459,20 € |
| - Département 25 % | 73.648,00 € |
| - Autofinancement 30 % | 88.377,62 € |

Total **294.592,03 €**

INDIQUE que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Domaine et patrimoine

Cession de la parcelle AL 343 sise Fief du Moulin de la Groie

Le gérant de la SCI Beckbaum a sollicité la Commune pour trouver un terrain sur lequel il pourrait installer son atelier de menuiserie. La Commune étant propriétaire de la parcelle AL 343 (superficie 1 006 m²) qui n'est plus exploitée depuis qu'une activité de bûcheronnage sur cette parcelle a cessé, M. le Maire le lui a proposé.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

CÈDE à la SCI Beckbaum, sise 3 impasse du Soleil

Les décisions du conseil municipal

17250 Saint-Porchaire, la parcelle communale cadastrée AL 343 (superficie 1 006 m²) sise Fief du Moulin de la Groie, selon plan ci-annexé.

FIXE le prix de vente à 8 €/m², soit un prix total de 8.048 €.

DIT que les frais de bornage et les frais de rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire à intervenir pour la signature de cet acte et de tout document relatif à cette vente.

DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal, chapitre 024.

SÉANCE DU 23 MAI 2022

Marchés publics

Réhabilitation de la Maison de Marie Bon/Pierre Loti : Mission SPS - choix de l'entreprise

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ATTRIBUE, dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Maison de Marie Bon/Pierre Loti, la mission de coordination sécurité chantier et protection de la santé au bureau de contrôle VIGEIS 17, 76 cours Lemercier 17100 Saintes, pour un montant total de 2.880,00 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 236.

Marchés publics

Réhabilitation de la Maison de Marie Bon/Pierre Loti : Mission Contrôle Technique : choix de l'entreprise

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ATTRIBUE, dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Maison de Marie Bon/Pierre Loti, la mission de contrôleur technique au bureau de contrôle Apave/Agence de l'Isle d'Espagnac, 74 avenue Maryse Bastié 16340 l'Isle d'Espagnac, pour un montant total de 2.565,60 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 236.

Marché publics

Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire : Mission SPS - choix de l'entreprise

Dans le cadre du projet de construction de la Maison de santé pluridisciplinaire, M. le Maire informe le Conseil qu'il convient de désigner les bureaux d'études pour la mission SPS, la mission contrôle technique et la mission étude de sols. M. le Maire précise que la définition du besoin pour ces missions a été établie par le cabinet d'architectes.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ATTRIBUE, dans le cadre des travaux de construction d'une Maison de santé pluridisciplinaire, la mission de coordination sécurité chantier et protection de la santé au bureau de contrôle Vigéis 17, 76 cours Lemercier 17100 Saintes, pour un montant total de 3.400,00 € HT / 4.080,00 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 121.

Marché publics

Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire : Mission Contrôle Technique - choix de l'entreprise

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ATTRIBUE, dans le cadre des travaux de construction d'une Maison de santé pluridisciplinaire, la mission de contrôleur technique au bureau de contrôle Apave/Agence de Rochefort, 17 rue Pierre-Marie Touboulie 17300 Rochefort, pour un montant total de 4.712,00 € HT / 5.654,40 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 121.

Marchés publics

Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire : Mission Etude de sols - choix de l'entreprise

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ATTRIBUE, dans le cadre des travaux de construc-

tion d'une Maison de santé pluridisciplinaire, la mission étude de sol au cabinet Compétence Géotechnique, 8 impasse des Petits Fossés 17120 Cozes, pour un montant total de 2.198,00 € HT / 2.340,00 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 121.

Travaux

Voirie : réfection de la rue du Stade, de la rue Pasteur et de la rue des Ormes : choix des entreprises

Comme proposé lors du budget, des travaux sont programmés pour des réfections de voirie rue du Stade, rue Pasteur et rue des Ormes. M. le Maire invite les conseillers à consulter les plans des travaux joints à leur dossier.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

CHOISIT l'entreprise SCOTPA, ZE Les Savis 16160 Gond-Pontouvre, pour la réalisation des travaux de voirie 2022 d'un montant total de 57.119,70 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées à l'opération 131.

Travaux

Groupe scolaire : réhabilitation des locaux - choix des entreprises

Les travaux concernent :

- à l'école élémentaire :
 - la réfection des sanitaires filles et garçons (plomberie / menuiserie / carrelage / peinture)
 - l'isolation des locaux par apposition de films solaires sur les vitres
 - la réparation et la mise aux normes des fenêtres basculantes
- à l'école maternelle :
 - la réfection des sols de la classe des petits et du dortoir
 - l'isolation des locaux par apposition de films solaires sur les vitres
 - le remplacement des ventilo-convecteurs.

La Commission Entretien des Bâtiments s'est réunie le 15 avril dernier pour examiner les offres des entreprises

qui ont été consultées pour les différents travaux. M. le Pouliquen détaille les différents travaux et les offres des entreprises :

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

RETIENT les entreprises suivantes pour les travaux du groupe scolaire :

- Travaux de plomberie : Entreprise Stéphane Tranquard pour un montant de 19.101,34 € TTC.
- Travaux de menuiserie : Entreprise Menuiserie Saintaise pour un montant de 16.266,50 € TTC.
- Travaux de carrelage : Entreprise David Rabaud pour un montant de 5.615,08 € TTC.
- Travaux de peinture : Entreprise Azur Peinture pour un montant de 1.454,40 € TTC.
- Travaux isolation thermique : Entreprise Lagarde pour un montant de 15.546,00 € TTC.
- Travaux sur fenêtres : Entreprise Menuiserie Raymond Bernard pour un montant de 4.229,89 € TTC.
- Travaux de réparation chauffage : Entreprise Skieffer pour un montant de 3.640,78 € TTC.
- Travaux de réfection des sols : Entreprise OTB Viaud pour un montant de 8.649,60 € TTC.
- Réfection du bandeau du auvent : Entreprise OTB Viaud pour un montant de 1.464,00 € TTC.

DIT que ces prix s'entendent hors surcoûts dus aux difficultés techniques et à l'évolution des conditions économiques.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées à l'opération 136.

Finances

Travaux de voirie : demande de subvention au Département de la Charente-Maritime au titre de la prévention de l'accidentologie

Les travaux de voirie envisagés pour 2022 peuvent bénéficier d'une subvention du Département de la Charente-Maritime au titre de la prévention de l'accidentologie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

SOLLICITE auprès du Département de la Charente-Maritime le versement d'une subvention pour les travaux de réfection des voiries au titre de la prévention de l'accidentologie.

DIT que les dépenses pour ces travaux sont inscrites au budget primitif de l'année 2022.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Les décisions du conseil municipal

Finances

Réhabilitation de la Maison de Marie Bon/Pierre Loti : demande de subvention au Département de la Charente-Maritime au titre du Plan Patrimoine

Les travaux de réhabilitation de la Maison de Marie Bon/Pierre Loti peuvent bénéficier d'une subvention du Département de la Charente-Maritime au titre du Plan Patrimoine à hauteur de 20 % du montant HT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
SOLLICITE auprès du Département de la Charente-Maritime une subvention pour les travaux de réhabilitation de la Maison de Marie Bon/Pierre Loti au titre du Plan Patrimoine dont le montant est estimé à 300.000 € HT.

DIT que les dépenses pour ces travaux sont inscrites au budget primitif de l'année 2022.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Voirie

Classement de la parcelle AL 501 dans le domaine public de la Commune à usage de voie

La parcelle AL 501 est la parcelle située rue du Collège qui dessert les trois lots issus de la parcelle AL 349 acquis par trois entrepreneurs pour y créer leur activité. Afin de permettre à ces trois lots d'être desservis par les différents réseaux, la voie desservant les lots doit être une voie publique. La gestion de la voirie communale, et donc les procédures de classement et de déclassement des voies communales relève de la compétence du Conseil Municipal. Conformément à l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable lorsque le classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ; ce qui est le cas en l'espèce. Le classement fait alors l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

CLASSE dans le domaine public communal la parcelle AL 501 à usage de voie, selon plan ci-annexé.

DIT que cette voie sera une extension de la rue du Collège.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à l'application de la présente délibération.

Domaine et patrimoine

Cession des parcelles ZK 17 et ZK 19 sises Les Coudraies à GPM Immobilier

La société GPM Immobilier sise à Royan souhaite créer un lotissement dans le secteur des Coudraies entre le lotissement Le Pré des Roches et le lotissement Les Jardins de l'École. Pour réaliser ce projet, le promoteur a besoin d'acquérir deux parcelles appartenant à la Commune, les parcelles ZK 17 et ZK 19. Ces parcelles appartenaient à l'Association Foncière de Remembrement (AFR) et ont été incorporées dans les biens de la Commune lors de la dissolution de l'association. Le promoteur a proposé d'acquérir ces parcelles pour un montant de 15 €/m², ce qui correspond au prix des dernières cessions sur la Commune pour la création de lotissements. La superficie des parcelles étant respectivement de 1.190 m² et 330 m², le montant de la transaction est de 22.800 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

CÈDE à la société GPM Immobilier, sise 91 rue du Font de Cherve 17200 Royan, les parcelles communales cadastrées ZK 17 (superficie 1.190 m²) et ZK 19 (superficie 330 m²) sises Les Coudraies, selon plan ci-annexé.

FIXE le prix de vente à 15 €/m², soit un prix total de 22.800 €.

DIT que les frais de bornage et les frais de rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire à intervenir pour la signature de cet acte et de tout document relatif à cette vente.

DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal, chapitre 024.

Domaine et patrimoine

Cession d'une partie de la parcelle AW 557 sise Le Bourg à Ages et Vie Habitat pour la création d'une Résidence Séniors

M. le Maire informe le Conseil qu'il a été contacté par le Groupe Ages et Vie Habitat qui recherchait un terrain d'environ 3.000 m² pour bâtir une résidence séniors destinée aux personnes âgées valides, mais seules, qui ne souhaitent plus rester chez elles. Il s'agit de créer deux unités de huit logements indépendants d'environ 30 m² chacun, avec des salles communes, notamment de restauration et de loisirs.

Le projet de la maison de santé étant maintenant bien avancé, M. le Maire a proposé le terrain qui se trouve

derrière, propriété de la Commune. Ce qui est intéressant dans ce projet, c'est l'implantation en centre-bourg, l'utilisation d'une voie commune avec la maison de santé, la proximité de la maison de santé, la complémentarité avec les commerces, et souhaitons-le, la participation à la vie de la commune notamment associative.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 14 voix pour (M^{mes} Moizan, Louassier et MM. Garraud et Tireau n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal, **CÈDE** à la société Ages et Vie Habitat environ 3.000 m² de la parcelle communale cadastrée AL 557 sise Le Bourg, selon plan ci-annexé.

FIXE le prix de vente à 50.000 €.

DIT que les frais de bornage et les frais de rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire à intervenir pour la signature de cet acte et de tout document relatif à cette vente.

DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal, chapitre 024.

Urbanisme

Autorisation du Conseil pour le dépôt du permis de construire pour la réhabilitation de la Maison de Marie Bon/Pierre Loti

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la Maison de Marie Bon/Pierre Loti, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à déposer le permis de construire.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal, **AUTORISE** le Maire à déposer le permis de construire pour les travaux de réhabilitation de la Maison de Marie Bon/Pierre Loti.

Les comptes rendus du Conseil Municipal sont consultables dans leur intégralité en mairie ou sur le site www.st-porchaire.fr rubrique vie municipale / comptes rendus des conseils municipaux.

Tribune d'expression de la minorité



Démocratie participative ?

La démocratie participative était au cœur de notre campagne électorale et de notre projet pour St-Porchaire.

De plus en plus de communes s'impliquent dans cette démarche pour associer la population à l'action des élus :

- Informer pour se forger un avis
- Ecouter et déclencher le débat
- Faire participer et produire ensemble

Réunir autour d'une même table des élus et des habitants, quel que soit leur âge, c'est permettre à l'équipe municipale d'écouter la parole des habitants et d'amener le débat nécessaire à la prise de décision finale.

► **Comment savoir** sinon si l'action municipale et les projets entrepris correspondent bien aux attentes des habitants ?

Les municipalités qui l'ont testée en témoignent : « cela ne coûte rien, sinon un peu de café et de jus d'orange ».

Manque d'anticipation

Nous regrettons plus que jamais le manque d'anticipation dans la gestion des projets menés par la majorité. Nous

prenons pour exemple le problème de la voirie qui desservira le futur **Centre de Secours** (actuellement en construction dans la rue du Collège). Cela fait 5 ans que nous tirons la sonnette d'alarme et nous en parlions encore dans cette tribune il y a un an. En réponse à nos questions sur le sujet lors du Conseil Municipal du 12 avril, M. le Maire a répondu que « cette situation sera effectivement abordée avec les pompiers après la construction du nouveau Centre de Secours ».

► **Mais pourquoi attendre** que cette nouvelle caserne soit mise en service et que les camions circulent pour enfin réfléchir au problème ? Cette question doit au contraire être abordée dès maintenant avec les pompiers.

Nous vous invitons à vous rendre compte par vous-même de la dangerosité des lieux en empruntant la route qui longe la carrière, allant du carrefour d'Intermarché à la nouvelle caserne.

Et nous concluons cette tribune par la question environnementale, grande absente des débats, et qui n'est jamais abordée lors de la gestion de projets.

Pour nous contacter : agirensemblepourSP@gmail.com
Facebook : [@AgirEnsemblepourSP](https://www.facebook.com/AgirEnsemblepourSP)

Nadège LOUASSIER, Patrick GARRAUD,
Claire MOIZAN et Daniel TIREAU

Tribune rédigée le 15 mai 2022



Bienvenue à Stéphanie Moreau, qui a intégré le service administratif de la mairie le 28 janvier 2022. M^{me} Moreau et M^{me} Haudecoeur vous accueillent en Mairie tous les matins du lundi au samedi de 9 h à 12 h.

Inscription à la garderie et à la cantine



COMMUNE de SAINT-PORCHAIRE

83 rue Nationale
17250 SAINT-PORCHAIRE
☎ 05 46 95 60 21 - 📠 05 46 95 68 18 - ✉ mairie@st-porchaire.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION
- année scolaire 2022 / 2023 -

GARDERIE
CANTINE

Ce dossier comprend :

- 1 - La fiche signalétique et la fiche d'inscription à retourner en mairie
- 2 - Le règlement interne aux activités périscolaires à conserver
- 3 - L'accusé de réception du règlement périscolaire à retourner en mairie
- 4 - L'imprimé pour prélèvement automatique des factures
- 5 - Le code de bonne conduite à la cantine à conserver
- 6 - La fiche d'absence pour la garderie
- 7 - La fiche d'inscription mensuelle à la garderie

Dossier d'inscription à retourner avec l'accusé réception du règlement interne
AVANT LE 22 AOÛT 2022

En cas de non inscription aux activités périscolaires,
merci de retourner en Mairie
uniquement la fiche signalétique

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour permettre la gestion des inscriptions des enfants aux activités périscolaires et de vous contacter en cas de nécessité. Elles sont conservées uniquement pendant la durée d'instruction du dossier. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" et au Règlement Général à la protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant.

Afin d'inscrire les élèves à la **garderie** et à la **cantine**, les familles ont reçu le dossier d'inscription pour l'année scolaire 2022/2023. Ce dossier est à déposer en mairie **au plus tard le 22 août 2022**.

En cas de non inscription aux activités périscolaires, merci de retourner en Mairie uniquement la fiche signalétique (page 2).

Petit rappel : depuis le 1^{er} janvier 2019, **il est possible de payer les factures** de la cantine et de la garderie, **par prélèvement bancaire**.

Les familles qui désirent opter pour ce service doivent retourner en mairie l'imprimé joint à ce dossier, accompagné d'un RIB.

Il est possible d'adhérer à ce service de prélèvement automatique tout au long de l'année en retournant l'imprimé et un RIB en mairie.

Pour les familles qui ont déjà opté pour ce service, il est inutile de renouveler votre demande (sauf modification des coordonnées bancaires).

www.st-porchaire.fr

Nouvelle rubrique sur le site internet



Se présenter à l'accueil de la mairie pour récupérer votre objet.
Une preuve que l'objet vous appartient vous sera demandée.



Résultats de l'élection présidentielle sur la commune de Saint-Porchaire

| | 1 ^{er} tour | | 2 ^{ème} tour | |
|-----------------------|----------------------|---------|-----------------------|---------|
| Nombre d'inscrits | 1.326 | - | 1.326 | - |
| Nombre de votants | 1.112 | 83,86 % | 1.096 | 82,65 % |
| Blancs | 17 | 1,53 % | 31 | 2,83 % |
| Nuls | 8 | 0,72 % | 50 | 4,56 % |
| Suffrages exprimés | 1.087 | - | 1.015 | - |
| Nathalie ARTHAUD | 10 | 0,92 % | | |
| Fabien ROUSSEL | 11 | 1,01 % | | |
| Emmanuel MACRON | 318 | 29,25 % | 514 | 50,65 % |
| Jean LASSALLE | 43 | 3,96 % | | |
| Marine LE PEN | 329 | 30,27 % | 501 | 49,35 % |
| Eric ZEMMOUR | 50 | 4,60 % | | |
| Jean-Luc MELENCHON | 182 | 16,74 % | | |
| Anne HIDALGO | 20 | 1,84 % | | |
| Yannick JADOT | 40 | 3,68 % | | |
| Valérie PECRESSE | 43 | 3,96 % | | |
| Philippe POUTOU | 12 | 1,10 % | | |
| Nicolas DUPONT-AIGNAN | 29 | 2,67 % | | |

Résultats des élections législatives sur la commune de Saint-Porchaire

| | 1 ^{er} tour | | 2 ^{ème} tour | |
|---------------------|----------------------|---------|-----------------------|---------|
| Nombre d'inscrits | 1.338 | | 1.338 | |
| Nombre de votants | 711 | 53,14 % | 711 | 53,14 % |
| Blancs | 6 | 0,84 % | 46 | 6,46 % |
| Nuls | 3 | 0,42 % | 8 | 1,13 % |
| Suffrages exprimés | 702 | - | 657 | - |
| GROCH Marie-Noëlle | 15 | 2,14 % | | |
| SOLA Margarita | 161 | 22,93 % | | |
| QUENTIN Didier | 106 | 15,10 % | | |
| DATHY Grégory | 14 | 2,00% | | |
| COURTOIS Florence | 13 | 1,85 % | | |
| CASSETTE Danièle | 7 | 1,00 % | | |
| MARICHAL Vincent | 8 | 1,14% | | |
| DEQUATRE Romuald | 18 | 2,56 % | | |
| PLASSARD Christophe | 176 | 25,07 % | 324 | 49,32 % |
| WERBROUCK Séverine | 184 | 26,21 % | 333 | 50,68 % |

Informations municipales

Bibliothèque



Située au 1^{er} étage du Centre Paul Chénereau, la bibliothèque municipale offre un service gratuit pour les habitants de Saint-Porchaire et des communes environnantes. L'accueil y est assuré par des bénévoles.

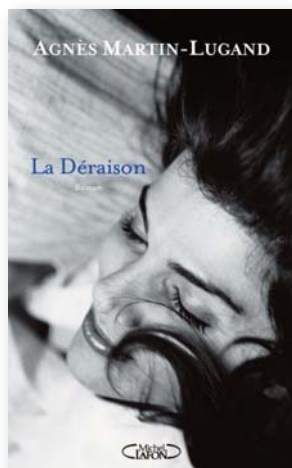
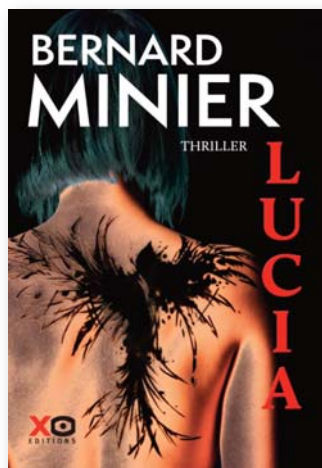


La Bibliothèque est ouverte :

- les mercredis de 9 h à 11 h et de 16 h à 18 h
- les vendredis de 16 h à 18 h.

Au mois d'août, ouverture uniquement les mercredis matin.

Une fois de plus, la bibliothèque a fait l'acquisition de nombreux ouvrages : romans, documents, livres pour enfants :



La médiathèque départementale contribue à l'animation du réseau des bibliothèques et propose dans ce cadre le « Festival Lecture et Petite Enfance du Département de la Charente-Maritime » (Les Châpitrieres des tous petits). À cette occasion, un spectacle de marionnettes « Ferme ton bec » adapté du livre jeunesse de Pierre Delye, sera présenté au Centre Paul Chénereau **le samedi 1^{er} octobre à 10 h**. C'est un chouette spectacle pour les enfants de 1 à 5 ans.



Petit rappel : la Boîte à Livres n'est pas une poubelle

(située dans le Jardin Public devant la Mairie)

Pour le plaisir de tous, merci de n'y déposer que des livres,
des BD et des magazines en bon état.

- ne pas déposer d'encyclopédies ni de dictionnaires
- ne pas déposer de journaux et de prospectus publicitaires
- les livres et les magazines déchirés doivent être déposés dans les conteneurs à papier ou en déchetterie.

Rappel du principe de la Boîte à Livres :
déposez, empruntez, lisez, rapportez,
quand vous voulez, comme vous voulez.

**Si un livre ou un magazine vous plaît,
vous pouvez le conserver mais il doit être remplacé...**

Fête nationale

13 JUILLET

FEU D'ARTIFICE

SAINT-PORCHAIRE

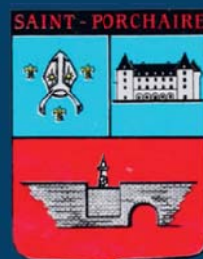
22H30 - RETRAITE AU FLAMBEAU
DÉPART DEPUIS LA SALLE DES FÊTES



23H00 - DÉBUT DU FEU D'ARTIFICE
AU STADE DE FOOTBALL DE ST-PORCHAIRE

*Liberté
Egalité
Fraternité*

**Mairie de
Saint-Porchaire**



FÊTE NATIONALE



**GRAND FEU D'ARTIFICE
MERCREDI 13 JUILLET 2022 À 23 H
AU STADE DE FOOTBALL
AVEC RETRAITE AUX FLAMBEAUX
(départ de la salle des fêtes)**

**À PARTIR DE 20 H
PIQUE-NIQUE GÉANT TIRÉ DU PANIER
(Place du Champ de Foire)**



**ANIMÉ PAR LE BATUCADA OSEMD
les percussions brésiliennes**

Informations municipales

Les vendredis festifs de Saint-Porchaire



Les Vendredis festifs sont de retour à Saint-Porchaire, tous les vendredis de juin et le 1^{er} juillet !

La 1^{re} soirée fut un beau succès accompagné d'une météo splendide ! Une trentaine d'exposants étaient présents, producteurs et artisans locaux, fruits et légumes bio, fromage, miel, charcuterie, biscuits, huîtres, thés, brasseurs, bijoux, textiles, huiles, savons, créations diverses, des jeux en bois et un parcours Learn-O, qui ont séduit petits et grands...

L'ambiance était joviale et festive, avec un food-truck différent chaque vendredi, des points de restauration et le traiteur « Chez Romu » qui ont régalié les papilles de tout le monde ! L'esprit convivial et de partage de ces marchés, c'est aussi une buvette tenue par une association de la commune, différente chaque vendredi, la gratuité des emplacements pour les exposants et des animations offertes par la municipalité et le Comité des fêtes. Sans oublier les bénévoles, sans qui rien ne pourrait se faire... qu'ils se voient tous ici remerciés !



Cérémonie de la Commémoration du 8 mai 1945



La cérémonie de la Commémoration du 8 mai 1945 s'est déroulée au Monument aux Morts, en présence de M. le Maire, des adjoints et des conseillers municipaux et des représentants des Anciens Combattants.

Après les discours et le dépôt de la gerbe, la Marseillaise a été entonnée par la chorale Les Voix du Bruant.

Cette cérémonie a été suivie du traditionnel vin d'honneur.

Associations

Un moment convivial fut organisé le 5 mai entre la Mairie, la Commission Vie Associative, Culturelle et Sportive et les présidents des associations locales.

13 associations ont répondu présentes : chacune s'est présentée ; cela a permis de faire plus ample connaissance et d'échanger sur leur fonctionnement et leurs projets.

Un verre de l'amitié a clôturé cette rencontre enrichissante.

| | | | |
|-----------------------------------|------------------------|--|--|
| | | | |
| | Saint-Porchaire | | |
| Forum des Associations | | | |
| Samedi 3 septembre 2022 | | | |
| | | | |
| | | | |
| Parking de l'Aire Sportive | | | |
| de 10 h à 13 h | | | |

Nouveau à Saint-Porchaire



JOHAN COLLARD - LUTHIER ET ARCHETIER
Fabrication, réparation, restauration, entretien, location et vente violons, altos, violoncelles, contrebasses, violes de gambe et archets.

65 rue Nationale 17250 Saint-Porchaire

Tél. : 06 30 39 82 92

E-mail : johan.collard.luthier@gmail.com

Site internet de l'atelier :

<https://johancollardluthier.wixsite.com/luthier>

Ouverture prévue de l'atelier : courant juillet 2022
du lundi au vendredi de 9 h 30 à 18 h.



PUPILLO

Aurélie Rideau

Opticienne et optométriste depuis 20 ans

1 place de l'Église 17250 Saint-Porchaire

Tél. : 05 46 72 54 16

Magasin ouvert tous les jours sauf les mardis
de 9 h à 19 h et le samedi de 9 h 30 à 13 h.

Détient le label d'Expert en Santé Visuelle.

Tous les services sont disponibles à domicile
pour les PMR.

RV par téléphone ou par facebook et Instagram
[@pupillo_st_porchaire](https://www.instagram.com/pupillo_st_porchaire).



NAT' L'INSTANT PHOTO

Natacha Gaborieau

6 rue du Fond Juillard 17250 Saint-Porchaire

Tél. : 07 86 96 82 07

natlinstantphoto17@gmail.com

Transmettre à travers les photos, des instants de vie tels que les photos de famille, grossesse, portrait, couple, mariage, baptêmes ou même immobilier.

Exerce en home studio, à domicile, en extérieur.



UNE PSYCHOLOGUE SUR LA COMMUNE

Natacha Coutard, psychologue libérale, a rejoint le cabinet médical des infirmières, situé au 78 rue Nationale à Saint-Porchaire.

« Depuis plus de 14 ans, j'accompagne petits et grands dans leur mieux-être. Je reçois les enfants à partir de 4 ans, les adolescents et les adultes. Je vous invite à venir découvrir mon site internet afin de découvrir qui je suis et quelles sont mes méthodes d'accompagnement telles que l'hypnose ou la thérapie brève :

www.natacha-coutard-psychologue.fr

Consultations sur rendez-vous au 07 49 27 57 36.



... ET BIENTÔT

Ouverture d'un cabinet de dentistes au 28 rue Nationale (dans l'ancien dojo) dans le courant du mois de septembre 2022 par le Docteur Jérémy Oyhanto et le Docteur Malda Damaa, tous deux chirurgiens-dentistes ; Le docteur Damaa est spécialisée dans les soins dentaires pour les enfants.

Durant les vacances scolaires d'été, **de nombreux travaux seront effectués aux écoles.**

À l'école élémentaire, il s'agit de la réfection totale des sanitaires filles et garçons (plomberie, menuiserie, carrelage, peinture), de procéder à l'isolation des salles de classe par apposition de films solaires sur les vitres, ainsi que de la réparation et la mise aux normes des fenêtres basculantes.

À l'école maternelle, il s'agit de la réfection du sol de la classe des petits et du dortoir, de l'isolation des locaux par apposition de films solaires sur les vitres et du remplacement des ventilo-convecteurs.

ÉLAGAGE

La campagne d'élagage des arbres de la commune s'est déroulée sur les mois de janvier et février dans les conditions suivantes :

- du 24 au 26 janvier les arbres du jardin public (retour aux anciennes coupes)
- les 27 et 28 janvier les arbres du champ de foire (taille en tête de chat)
- du 21 au 25 février les arbres de l'école élémentaire (taille sanitaire), du presbytère (taille en têtard), de la rue Calmette (devant les boîtes à lettres, taille en tête de chat) et du Centre Paul Chénereau (retour aux anciennes coupes sur l'érable).

La Commune a aussi procédé à l'élagage des arbres jouxtant les lignes télécoms dans le cadre du déploiement de la fibre optique.



Un espace public ne dépend pas seulement de l'efficacité des services municipaux mais aussi de l'éducation des personnes qui l'utilisent.

Sur la voirie communale, encore trop de déchets tels que papiers, bouteilles, cannettes, sont laissés sur la voie publique.

Concernant nos espaces verts : CROTTE à l'incivilité.

Déjections canines, Pensez aux sacs et à ramasser.

Soyez responsable de votre animal.

LES MOLLALPAGAS EN CAVALE

sur les pistes de Mongolie

CONFÉRENCE

centre Paul Chénereau
Saint Porchaire (17)
vendredi 8 juillet - 20h30
entrée gratuite



CONFÉRENCE VOYAGE



diaporama - discussion - dédicaces - verre de l'amitié



un tour du monde en famille : 100 000 km avec notre **Tiny House**,
1299 jours, 36 pays découverts et des milliers de rencontres

Autres informations

La Journée Défense et Citoyenneté

QUI ?

Tous les français, filles et garçons, âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour pouvoir être convoqué à la La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et être inscrit d'office sur les listes électorales.

COMMENT ?

En se présentant à la Mairie muni (e) :

- * d'une pièce d'Identité en cours de validité
- * du livret de famille des parents
- * d'un justificatif de domicile



ATTENTION : l'attestation à la journée défense et citoyenneté est nécessaire à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'Autorité Publique.

LA MARINE RECRUTE CHAQUE ANNÉE :

**4000 FEMMES ET HOMMES DANS 50 MÉTIERS DIFFÉRENTS
DE NIVEAU 3^{ÈME} À BAC +5
AVEC OU SANS DIPLÔME
ÂGÉS DE 16 À 30 ANS**

**RARES SONT LES BOULANGERS
QUI RÉALISENT DES PARIS-BREST
À TAHITI**

**LA MARINE
RECRUTE FR**

**80 MÉTIERS ET 4000 POSTES
ACCESSIBLES À TOUS**

BUREAU MARINE DU CIRFA LA ROCHELLE

27 QUAI DE MARANS - 17000 LA ROCHELLE

☎ 05 46 28 23 28

cirfa.marine.larochelle@gmail.com



LA FIBRE ARRIVE A SAINT-PORCHAIRE

Plus de 80% des logements de la commune sont éligibles à la fibre

Ce projet majeur du Département mobilise des centaines de personnes. Les travaux vont s'étaler jusqu'à juin 2023 pour amener la Fibre devant chaque maison des communes en tirant des dizaines de kilomètres de fibres, pour l'essentiel dans les réseaux existants.

Aujourd'hui, plus de 80% des logements de la commune de **Saint-Porchaire** sont éligibles à la Fibre.

Aujourd'hui, 4 opérateurs internet ont acheté les droits pour utiliser le réseau Fibre optique du Département : Orange, Free et Bouygues Télécom, SFR.

Vous pouvez donc, tester si votre logement est commercialisable sur :



- ⇒ Un renvoi vers le test d'éligibilité : [Test d'éligibilité Orange](#)
- ⇒ Un renvoi vers les offres fibres : [Box internet Fibre et ADSL Orange](#)
- ⇒ La présence du Numéro de téléphone : **3900**



- ⇒ Un renvoi vers le test d'éligibilité : [Test d'éligibilité Fibre et ADSL | Bouygues Telecom](#)
- ⇒ Un renvoi vers les offres fibres : [Box internet fibre et ADSL | Bouygues Telecom](#)
- ⇒ La présence du Numéro de téléphone : **3106**



- ⇒ Un renvoi vers le test d'éligibilité : [Test d'éligibilité Fibre et ADSL Free](#)
- ⇒ Un renvoi vers les offres fibres : [Offres Free](#)
- ⇒ La présence du Numéro de téléphone : **3244**

Et nous espérons bientôt sur votre commune sur :



- ⇒ Un renvoi vers le test d'éligibilité : [Test d'éligibilité fibre et ADSL SFR](#)
- ⇒ Un renvoi vers les offres fibres : [Offres Internet Fibre ADSL SFR](#)
- ⇒ La présence du Numéro de téléphone : **1023**

Et, vous pouvez suivre tester votre éligibilité sur notre site internet à l'adresse suivante : [Tester-mon-éligibilité](#)

Les services du Département et l'équipe Charente-Maritime THD restent disponibles pour vous. Pour rappel, notre adresse : contact.cmt@charentemaritimetreshautdebit.fr

Autres informations

Les Relais Petite Enfance de la CDC Cœur de Saintonge



Les Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge sont des services gratuits qui ont pour but d'accompagner et orienter les familles ou futures familles dans leurs recherches et démarches de modes de garde (collectif ou individuel). Ils sont aussi les structures ressource des assistant(e)s maternel(le)s et gardes à domicile.

En ce début d'année, les RPE (Relais petite enfance) ont repris un fonctionnement normal, suite à la crise sanitaire, avec, depuis janvier, un secteur bien défini pour chaque relais.

Le secteur « Nord » : qui couvre les communes de Beur-lay, Crazannes, Geay, La Vallée, Port-d'Envaux, Pont-l'Abbé-d'Arnoult, Romegoux, Sainte-Radegonde, Trizay.

Le secteur « Sud » : qui couvre les communes de Balanzac, Sainte-Gemme, Nancras, Saint-Sulpice-d'Arnoult, Plassay, Soulignonnes, Nieul-lès-Saintes, Les Essards, Saint-Porchaire.

Les ateliers d'éveil à destination des assistantes maternelles et des enfants qu'elles accueillent sont toujours en itinérance sur Saint-Porchaire le lundi, Sainte-Radegonde le mardi et Port-d'Envaux le jeudi, ainsi qu'à Pont-l'Abbé-d'Arnoult chaque 1^{er} mercredi du mois. C'est l'occasion pour les professionnelles de se rencontrer, d'échanger sur leurs pratiques et il en est de même pour les enfants, dont la socialisation est une étape importante de leur développement. Le tout, autour d'une activité qui réunit petits et grands pour le plaisir de chacun !

Des soirées de professionnalisation sont également proposées une fois par mois aux assistantes maternelles, sur

le thème, par exemple, de la posture professionnelle au mois de mars, des temps d'analyse de la pratique et au mois de mai sur la confection d'outils créatifs et ludiques avec l'intervention de la Compagnie, comme dans le cadre du parcours éducatif et culturel (PEAC). Bien d'autres sont attendues pour les mois à venir !

Les permanences d'accueil téléphoniques et physiques ont lieu à la Maison de l'enfance de Saint-Porchaire, de 14 h à 17 h les jeudis et vendredis et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi. Ces permanences sont à destination des familles concernant la recherche d'un mode de garde ou tout accompagnement relatif à leur rôle de parent employeur, pour les assistantes maternelles ou les candidats à l'agrément qui souhaitent bénéficier de renseignement sur la profession.

Les RPE (Relais Petite Enfance) organisent également des « sorties familles », où toutes les familles sont conviées à participer pour partager un temps commun afin de faire connaissance avec d'autres familles du territoire, échanger sur la parentalité etc. La dernière en date fut une sortie au zoo de La Palmyre au mois d'avril. Les familles sont également invitées aux événements organisés dans le cadre du réseau d'écoute et d'aide à la parentalité (bulles détentes, conférences etc. Cf information sur le site internet de la CDC).

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations des relais sur notre page facebook :

relaispetiteenfancecoeurdesaintonge ou sur les sites internet de la maison de l'enfance : www.mde-saintporchaire.fr et de la CDC :

<https://www.coeurdesaintonge.fr/>.



CONSEILLER
NUMÉRIQUE
France
services











ATELIERS NUMÉRIQUES GRATUITS

Prise en main ordinateur,
smartphone ou tablette,
bureautique, sécurité numérique...

Inscrivez-vous dès maintenant pour
participer à un atelier !

Atelier les mercredis et vendredis à
l'espace France Services
(centre Paul Chénereau)

-  Prendre en main un équipement informatique
-  Naviguer sur internet
-  Envoyer, recevoir, gérer ses courriels
-  Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
-  Créer et gérer ses contenus numériques
-  Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique
-  Apprendre les bases du traitement de texte et de la sécurité
- 

07 64 74 05 67
numerique@coeurdesaintonge.fr



LES TROPHÉES COEUR DE SAINTONGE

2022 - 1ère édition

- Particuliers
- Associations
- Entreprises

Vous avez un
talent, réalisé
une action ou
créé quelque
chose d'original
ou innovant !



DÉPÔT DES CANDIDATURES jusqu'au 31 octobre 2022

À VOTRE MAIRIE OU À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
INSCRIPTION GRATUITE

Dossier d'inscription et règlement sur coeurdesaintonge.fr ou sur
simple demande au 05.46.95.35.83 - contact@coeurdesaintonge.fr



Sport



Écologie
Environnement



Innovation
Entrepreneuriat



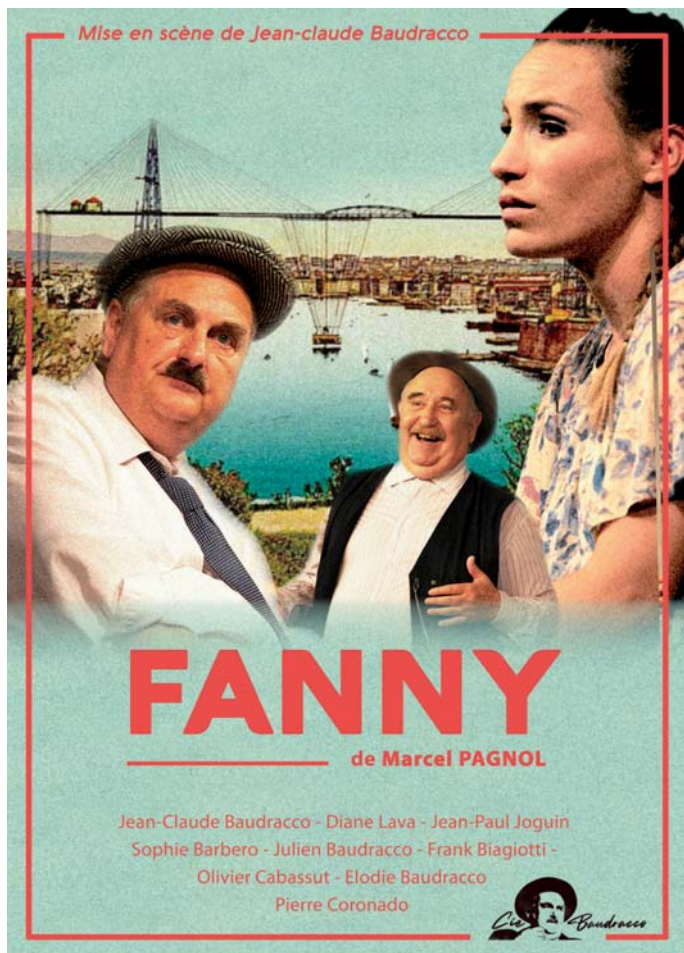
Culture
Art



Citoyenneté
Solidarité
Bénévolat



Association des Amis de la Roche Courbon



Site en Scène, du 4 au 7 juillet 2022

La Roche Courbon a le plaisir d'accueillir de nouveau, pour la 3^e année, Les Tréteaux du Soleil pour 4 représentations de « Fanny » de Marcel Pagnol, dans le cadre des Sites en Scène, avec le soutien du Conseil Départemental de Charente-Maritime.

Après avoir accueilli le premier volet de la trilogie de Marcel Pagnol, Marius, la saison dernière, voici la suite tant attendue de cette fresque méridionale. Fanny attend un enfant de Marius, le fils de César, parti sur la mer et se trouve en situation déshonorante de fille-mère, incapable d'assurer son propre avenir et celui de son enfant. Sa mère, Honorine, l'exhorte à épouser Parnisse, riche commerçant de 30 ans de plus qu'elle afin de sauver l'honneur de la famille...

Ouverture jardins et billetterie à 20 h. Spectacle à 21 h (durée : 2 h 20). Restauration rapide sur place.

Journée médiévale dimanche 24 juillet 2022

Cette journée médiévale (10 h-19 h 30) accueillera différentes troupes qui installeront leurs camps sur l'esplanade.

Au programme : camp militaire, combats en armures, tirs à canons, de nombreux ateliers (calligraphie, frappe de monnaie, fabrication de bougies...), jeux médiévaux... et encore d'autres surprises.

9^e édition de la Course Nature 22 et 23 octobre 2022

Cette 9^e édition comporte de belles nouveautés et commencera le samedi par une marche nordique chronométrée de 8 km, suivie par notre traditionnelle randonnée semi-nocturne qui se terminera dans les jardins du château éclairés aux flambeaux. Un dîner, sur inscription, est proposé dans la Grange.

Le lendemain matin, à partir de 9 h, début des « festivités » avec les courses enfant, dont celles des poussins, benjamins et minimes qui seront chronométrées ! Puis dès 9 h 50, départ des Courses Nature de 8 et 14 km et le retour d'un 23 km.

Cette année, La Course Nature de La Roche Courbon sera aussi solidaire : 1 € sera reversé à la Fondation du Patrimoine sur les inscriptions des Courses Nature et 1 € à la Fondation Trail Runner Kids sur les inscriptions des courses enfants.

Nous recherchons aussi des bénévoles pour vivre avec nous cette aventure sportive et conviviale ! Si vous êtes volontaire, merci de vous faire connaître au 05.46.95.60.10 ou contact@amicour.fr.

19^e Marché de Noël, les 3 et 4 décembre 2022

Adhésion à l'association

Profitez des avantages que propose l'adhésion à Amicour : venez visiter quand vous le désirez, bénéficiez de tarifs réduits pour des animations (soirées contées, Sites en Scène...) et participez à de belles expériences en venant nous aider ponctuellement pour les grandes manifestations telles que la Course Nature !

Pour obtenir un bulletin d'adhésion, vous pouvez passer au château, le demander par mail à :

contact@amicour.fr

ou par téléphone au 05.46.95.60.10 (nous vous l'enverrons par courrier).

Theatr' Ô Vert



Chouette ! On retrouve la scène... et le public !

Le dimanche 22 mai, les deux groupes primaires et les 13 comédiens et comédiennes du groupe collège, ont fait leur représentation devant un public conquis. Après deux ans sans avoir pu faire des représentations dignes de ce nom, nous avons retrouvé le cadre enchanteur du théâtre du Château de La Roche-Courbon. Ce qui a ravi tout le monde. Les adultes retrouveront la cour de la mairie le vendredi 8 et le samedi 9 juillet à 21 h. Ils vous présenteront « Ça va, tout est sous contrôle ». Vous retrouverez une troupe de comédiens et de comédiennes, toutes et tous un peu, voire peut-être, beaucoup, frappadingues. Ils ont des maladies bizarres,

Les Voix du Bruant

Après l'épisode COVID, petit à petit, la vie de la chorale a repris son cours. Nous nous retrouvons régulièrement une bonne vingtaine à chaque répétition. Notre chorale compte à ce jour 32 adhérents et notre souhait est d'accueillir des choristes supplémentaires, en particulier des voix féminines. Côté masculin, nous constituons un ensemble plutôt atypique dans le secteur (et nous faisons des envieux !) avec une forte proportion de basses et de ténors.

Après un semestre de répétitions actives, nous avons participé à une rencontre de chorales (le festival international de la voix) le 15 mai à Pons ; cette manifestation était organisée au profit de l'Ukraine.

Nous renouons avec la tradition du concert de fin d'année organisé le dimanche 26 juin à 15 h en l'église de Saint-Porchaire.

Vous pouvez nous suivre sur notre site internet : <http://lesvoixdubruant17.sitew.fr>

entendent des voix, croient aux fées, se font embarquer par les flics pour bouffer, se font élire par tirage au sort Président de la République. Sont-ils vraiment artistes ou fous ? Le groupe d'adultes sera enchanté lui de vous retrouver après ces deux années hors temps, avec l'objectif de passer un bon moment ensemble.

Pour rappel, l'association Théâtre' Ô Vert a pour but de faire découvrir le théâtre par la pratique. Vous pouvez toujours rejoindre un des groupes, si vous êtes intéressé-e-s.

Pour info voici nos créneaux horaires si vous souhaitez venir :

- Les Ateliers Théâtre Enfant à Saint-Porchaire, salle Multi-activités :

- le mardi et le vendredi de 17 h 30 à 18 h 30 pour les 7-10 ans (primaires).

- le mardi de 18 h 30 à 20 h pour les 11-16 ans (collégiens et plus).

- Les Ateliers Théâtre Adultes à Saint-Porchaire, salle Multi-activités :

- le mercredi de 20 h 30 à 22 h.

Renseignements / inscriptions

Association theatr'ô vert - Damien Pagot :

06.82.73.59.82 - theatrovert@orange.fr

www.theatrovert.fr // facebook.com/theatrovert17

Vous désirez chanter au sein d'un groupe, rejoignez-nous ; vous serez les bienvenus.

Les répétitions se font dans la nouvelle salle de l'espace multi-activités. Elles ont lieu de 20 h 15 à 22 h le vendredi soir, y compris pendant les vacances scolaires, sauf entre Noël et le jour de l'an.

Pour nous contacter

notre courriel : lesvoixdubruant17@gmail.com

notre téléphone : 05 46 91 40 58.

Le bureau



Les Ateliers Artistiques du Bruant

Une saison riche et ... « normale » !



L'année scolaire touche à sa fin et entraîne la pause estivale des activités des Ateliers Artistiques du Bruant. Une petite rétrospective s'impose et un bilan du retour à la normale.

L'activité jeu d'échecs continue son essor avec l'affiliation à la Fédération Française des Échecs en octobre et une équipe jeunes engagée en interclubs au niveau Poitou-Charentes pour la saison 2021-2022. Nous finissons 9^e sur 10, ce qui est un résultat honorable pour une première. Bravo à nos jeunes qui ont participé à tour de rôle et qui ont affronté des joueurs plus aguerris, et souvent plus âgés qu'eux. En photo : Loann, Sacha, Maël et Louis à Cognac le 6 mars pour les interclubs jeunes.

Une mention spéciale à Maël Boutron qui a décroché en décembre, en catégorie U8, une place de vice-champion départemental de Charente-Maritime !

Deux autres temps forts cette année : nous avons accueilli le championnat scolaire régional de l'académie de Poitiers samedi 21 mars et nous prévoyons d'organiser un tournoi rapide, qui s'inscrira dans le Grand Prix Ligue Nouvelle-Aquitaine 2022-2023, dimanche 2 octobre (renseignements au 06 51 93 68 78). Ouvert à tous les joueurs d'échecs, petits et grands !

L'activité yoga a maintenu ses 3 cours hebdomadaires avec Marc Villalon à l'espace multi-activités et un cours en visio. Les effectifs sont stables. La séance en visio n'a cependant pas « rencontré son public » et nous réfléchissons à son maintien à la rentrée en fonction des demandes.

L'activité danse a connu un changement avec l'arrivée d'une nouvelle professeure, Sarah Lartou, jeune diplômée d'État. Elle a rapidement pris ses marques tant avec les élèves qu'avec l'équipe de bénévoles. Les dan-

seuses, à l'heure où nous écrivons ces lignes, préparent avec excitation le spectacle de fin d'année. Il faut dire qu'elles ne sont pas remontées sur scène depuis 2019 pour certaines et ce sera la première fois pour les plus jeunes ... Les parents, que nous remercions encore, ont aussi apporté leur aide dans la confection des costumes et l'installation du matériel pour que ce temps fort de l'année soit une réussite.



Les cours de yoga et de danse bénéficient de locaux idéaux, à l'espace multi-activités dans une salle toute neuve et équipée d'un magnifique miroir. À la rentrée, pour chaque activité, nous proposons 2 cours d'essai gratuits.

Nous serons présentes au forum des associations, samedi 3 septembre, pour vous donner toutes les informations nécessaires et vous présenter nos encadrants. Le mois suivant, nous participerons à l'action « Octobre Rose », en collaboration avec la Communauté de Communes Cœur de Saintonge, samedi 22 octobre, à Pont-l'Abbé-d'Arnoult.

Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée !
Passez un bel été et continuez à prendre soin de vous !

Le bureau des AAB
aab-danse-yoga@hotmail.fr
www.ateliersartistiquesbruant.fr

L'APE (Association des Parents d'Élèves et amis de l'école publique)

Après 2 années impactées par la crise sanitaire, l'APE a pu de nouveau renouer avec ses manifestations habituelles. En effet, cette année, l'APE a proposé aux parents d'élèves 2 ventes de gâteaux « Gatokilo » (une à l'automne et la deuxième en février 2022), une vente de sapins de Noël, 2 ventes de saucissons (une pour les fêtes de fin d'année et la deuxième pour l'été 2022, qui se profile à l'horizon), une vente de chocolats pour Pâques, une vente de fleurs et bulbes au printemps pour agrémenter les différents jardins et pour finir la vente de tickets de tombola et celle des étiquettes personnalisées.

Cette année, il a été possible aussi d'organiser une bourse à l'enfance le 20 mars 2022 et le traditionnel vide-grenier le 3 avril 2022.

L'année scolaire s'est terminée en beauté par une fête des écoles et une grande tombola le samedi 18 juin 2022. Toutes nos manifestations connaissent un succès grandissant et nous en sommes très heureux, car les bénéfices réalisés permettent d'aider les écoles à organiser de belles sorties pour nos enfants. Et grâce à l'APE, ces sorties ne coûtent que quelques euros aux parents, et souvent rien du tout !

Nous tenons à remercier tous les bénévoles, membre ou non de l'association, dynamiques et souriants, qui donnent de leur énergie et de leur temps, et grâce à qui tout devient possible.

Projet Coccinelle

Nous avons tous des cartouches d'encre vides à la maison que nous ne savons pas où jeter correctement. « Madame Coccinelle » collecte les cartouches d'encre vides des imprimantes jet d'encre pour les recycler et les reconditionner (quand cela est possible). C'est écolo et en plus ça rapporte 40 € minimum aux écoles à chaque envoi.

Dépêchez-vous de déposer vos cartouches vides dans l'un des points de collecte à votre disposition dans la commune : à la Communauté de Communes et à la mairie.

Nous ne collectons pas les toners.

Nos prochains rendez-vous

Courant septembre 2022 : rétrospective de l'année écoulée (en images) puis assemblée générale.

Toute l'équipe de l'APE vous souhaite de bonnes vacances d'été et vous donne rendez-vous devant l'école le jeudi 1^{er} septembre pour le café de la rentrée !

Pour nous contacter : Clarice Païs Vieira au 07 68 40 43 71 - ape.stporchaire17250@gmail.com ou par l'intermédiaire des enseignants.

Retrouvez-nous aussi sur Facebook : « APE de Saint-Porchaire ».



Saint-Porchaire Corme-Royal Football Club

Un petit rappel historique concernant le Saint-Porchaire Corme-Royal Football Club. C'est en 2016 que les clubs de Saint-Porchaire et Corme-Royal fusionnent et donnent ainsi naissance au SPCR FC.

Pour ce qui est du début de la saison 2021-2022, celle-ci fut encore perturbée par la COVID, ce qui nous a causé des soucis d'effectifs chez les séniors et vétérans, mais nous avons malgré tout fini la saison avec des joies et de la tristesse.



Les joies viennent de nos équipes Jeunes et du Walking-foot qui sont toujours au rendez-vous tant sur les entraînements que sur les matchs.

Nos U12-U13 ont maintenu leurs places en 2^e division.

Notre équipe de walking-foot remporte le premier championnat de cette nouvelle discipline, et il est à noter que nous avons 5 représentants de cette catégorie sélectionnés en équipe de France.

Pour nos séniors, cela fut beaucoup plus difficile ; notre équipe première est rétrogradée en 3^e division, mais le groupe, malgré cette saison difficile, est soudé.

Une équipe sénior a pu être inscrite en critérium à 8 où les résultats ont été très bons. Pour nos vétérans, saison difficile, beaucoup de blessés. Elles finissent toutes les deux en milieu de tableau.

Concernant nos manifestations, ces dernières se font sur les 2 communes, Saint-Porchaire ou Corme-Royal. Nos manifestations à venir :

- samedi 9 juillet 2022 : 1 tournoi de palet sur le site de Corme-Royal
- vendredi 2 septembre 2022 : tournoi de vétérans à Saint-Porchaire
- samedi 3 et dimanche 4 septembre : 1 tournoi international de walking-foot à Saint-Porchaire avec la venue en perspective de 24 équipes.

D'autres manifestations sont en cours de programmation et seront communiquées sur les réseaux et dans les journaux locaux.

Pour les entraînements des différentes catégories, voici le planning et les personnes à contacter :

- les seniors : mardi et jeudi de 19 h à 20 h 30 sur le site de Saint-Porchaire - contact Cédric Merceron au 06.33.29.59.63.

- les vétérans : vendredi à partir de 19 h 30 sur le site de Saint-Porchaire ou de Corme-Royal - contact Olivier Gachet au 06.15.21.96.15.

- le walking-foot : mercredi à partir de 19 h sur le site de Saint-Porchaire - contact Laurent St-Pierre au 06.81.41.01.61.

- pour les jeunes des catégories U6 à U9, les entraînements ont lieu le lundi et le mercredi de 18 h 15 à 19 h 30 sur le site de Corme-Royal.

- pour les U10 à U13, les entraînements ont lieu le lundi de 18 h 15 à 19 h 30 sur le site Saint-Porchaire et le mercredi même heure sur le site de Corme-Royal.

Pour les jeunes : contact Frédéric Maguis au 06.86.04.21.33.

Pour ce qui est de l'encadrement, il faut remercier l'ensemble des dirigeants pour leur dévouement et leur disponibilité dans les activités régulières, que ce soient les entraînements ou les nombreuses tâches matérielles effectuées pour le bien être des joueurs.

Le SPCR FC tient également à remercier la commune de Saint-Porchaire pour l'ensemble de son soutien.

Tous, bénévoles, joueurs et joueuses voulant pratiquer le football dans la joie et la bonne humeur sont les bienvenus.



Club de gymnastique volontaire et de randonnée

Après 2 saisons tronquées en raison de la crise sanitaire, notre club a repris ses activités de gymnastique d'entretien et marche, en septembre 2021, pour une saison complète avec un nombre d'adhérents d'environ 95.

Petite rétrospective de la saison écoulée

Téléthon : la randonnée organisée le 4 décembre 2021 a permis de reverser 306,70 € au téléthon (25 courageux marcheurs).

Rando du dimanche 6 mars : l'activité, ouverte à tous, du dimanche 6 mars 2022 a réuni 27 participants sur le parcours de 7 km et 32 dont 2 enfants sur le parcours de 11 km. Elle s'est achevée par un agréable moment de convivialité.

L'opération « Prenez en main votre capital santé » : c'est dans ce cadre qu'ont été proposées des activités alternant renforcement musculaire et stretching dans une même séance certains lundis.

Une randonnée semi-nocturne a eu lieu le samedi 11 juin 2022 après un repas tiré du sac dans la forêt et sur le chemin des douaniers de Saint-Palais-sur-mer.

Projets

La gymnastique reprendra le lundi 5 septembre 2022 dans la salle multi-activités rue du Collège.

La Boule Blanche de Saint-Porchaire

Après la construction de 4 terrains municipaux et de toilettes publiques attenants aux installations appartenant au Club de la Boule Blanche, nous avons aménagé les extérieurs et créé un lieu de détente à l'intérieur de nos locaux.

Les horaires pour pouvoir s'entraîner et jouer dans la bonne humeur sont toute la semaine à partir de 14 h et les vendredis soir à partir de 20 h 30.

La prochaine randonnée pédestre avec repas aura lieu le dimanche 4 septembre 2022. Deux circuits sont ouverts, 8 km et 12 km, départ de 8 h 30 à 9 h 30 du local de la Boule Blanche avec ravitaillement.

Attention le nombre de places est limitée pour le repas de midi.

Le bureau est constitué de : président Gérard Nemes 06 83 74 46 86 ; vice-président Thierry Daniel 06 83 03 22 25 ; trésorier Yvan Chemin 06 82 67 10 62 ;



Le club sera présent pour la journée des associations le samedi 3 septembre 2022 à Saint-Porchaire.

Nous accueillerons, la saison prochaine, la randonnée annuelle du Comité départemental EPGV, le 25 septembre 2022 ; nous ferons appel au bénévolat pour l'organisation de cette journée festive. Nous comptons vous retrouver nombreux à cette journée ouverte à tous.

Nous renouons avec la tradition de la sortie familiale d'automne hors département, elle aura lieu les 8 et 9 octobre, nous partirons en direction de la Charente.

Les membres du bureau vous souhaitent de passer de très bonnes vacances. Nous souhaitons vous retrouver ou vous accueillir très nombreux en septembre prochain.

secrétaire adjointe Chantal Daniel 06 64 81 39 23 ;
secrétaire Jean-Paul Barrull 07 81 47 12 22.

adresse mail :

labouleblanchedestporchaire@yahoo.com

le but est de jouer, discuter, à tout âge, tout niveau.
bonne lecture.



Les associations

Judo Club

« Ce n'est pas le fait de porter le même maillot qui fait une équipe, c'est le fait de transpirer ensemble » Aimé Jacquet.

Bien que le judoka se retrouve seul face à un adversaire, il a besoin de faire partie d'une équipe pour s'entraîner et avoir du soutien sur les bords des tatamis.

Les jeunes nous l'ont bien démontré cette année avec des résultats plus que satisfaisants lors des différents tournois auxquels ils ont pu participer.

La bonne ambiance régnant lors des entraînements dirigés par notre enseignant Vivien Reneaume a dépassé les murs du dojo et a accompagné nos judokas jusque dans leurs déplacements.

Les sourires sur le visage de nos combattants de mini-poussins à cadets lors des différentes remises de médailles en dit long sur leur fierté d'avoir défendu les couleurs de leur club dans le département. Sur le tournoi de Saint-Jean-d'Angély, par exemple, 12 médailles récoltées, nous classant 14^e sur 34 clubs participants. Les moins jeunes trouvent également le plaisir de se défouler et de transpirer ensemble tout en progressant et partageant leurs connaissances de judo.

Malgré des temps encore difficiles, nous avons pu à nouveau vivre une année sportive sans interruption, partageant même quelques entraînements communs autour par exemple de l'arbre de Noël, ou en proposant aux parents de partager un moment sportif avec leurs enfants.

Notre traditionnelle sortie de fin de saison animera encore cette belle année, qui se terminera le 1^{er} juillet par une démonstration de judo de nos adhérents, du plus jeune au moins jeune.

Tai-Chi

Les cours se poursuivent le lundi à 18 h dans la salle du collège, dans une recherche, plus que jamais actuelle, d'unité, de paix et d'harmonie.

La sortie initialement prévue l'an dernier s'est déroulée le 11 juin à Fouras et sur l'île d'Aix. Une journée « portes ouvertes » qui se déroulera en plein air est également programmée pour la mi-octobre pour permettre à de nouvelles personnes de découvrir cette activité. Des précisions pourront être communiquées lors de la journée des associations début septembre où nous vous accueillerons avec plaisir. associationtaichisp@gmail.com.



Nous serons présents à la journée des associations le 3 septembre prochain

Les entraînements reprendront le 6 septembre 2022.

| | 17h45 – 19h00 | 19h00 – 20h30 |
|----------|--|--|
| MARDI | Mini-poussins à Minimes 2016 - 2011 | A partir de cadets - Débutants et confirmés 2010 et plus |
| VENDREDI | Mini-poussins à Benjamins 2016 - 2011 | A partir de minimes - Débutants et confirmés 2010 et plus |

Contact : au Dojo sur les créneaux d'entraînements (rue du collège à Saint Porchaire)

Mail : judoclub.stporchaire@laposte.net

Site internet : <https://jc-stporchaire.clubeo.com/>

Facebook:

<https://www.facebook.com/judo.club.saint.porchaire>

Téléphone : 06 51 69 87 97.





POMPIERS 18
GENDARMERIE 17
SAMU 15

**CENTRE DE SECOURS
SAINT-PORCHAIRE**
05 46 95 68 93

**GENDARMERIE
SAINT-PORCHAIRE**
05 46 95 60 03

CENTRE ANTI-POISON
05 56 96 40 80

**CENTRE HOSPITALIER
DE SAINTES**
05 46 95 15 15

**CENTRE HOSPITALIER
DE ROCHEFORT**
05 46 88 50 50

**PRÉFECTURE
DE LA ROCHELLE**
05 46 27 43 00

**SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINTES**
05 46 92 37 00

EDF - 0800 12 33 33

**RÉGIE D'EXPLOITATION
DES EAUX (RESE)**
05 46 97 11 92

Numéros utiles

MÉDECINS

CABINET MÉDICAL

Dr Andréa Poppelier
Dr Pauline Pourrat
Dr Simon Forget
103, rue Nationale 05 46 95 54 45

DENTISTE

Dr Jean-François Primault
43, rue Nationale 05 46 74 57 08

PHARMACIE

PHARMACIE DU CHÂTEAU

62, rue Nationale 05 46 95 60 25

KINÉSITHÉRAPEUTE

Jacques Elsen - Jessica Thévin
- Nicolas Santos
12, rue de l'Allée Verte 05 46 95 60 23

INFIRMIÈRES

Amélie Poujon - Christophe Dupouts
64, rue Nationale 07 72 50 73 80
Marylène Dusseval - Estelle Chailloux
78, rue Nationale 06 82 53 47 79

SAGE FEMME

Adeline Martin
78, rue Nationale 06 44 80 41 72

PODOLOGUE

Laurence de Lignières-Bonnet
05 46 93 06 55

OSTÉOPATHE

Quentin Hilaire
61, rue Nationale 05 46 98 15 07

PSYCHOLOGUE

Natacha Coutard
78, rue Nationale 07 49 27 57 36

AMBULANCES

Nuit et jour 05 46 74 34 73

Manifestations

Juillet

du 4 au 7 : Sites en scène au Château de la Roche Courbon « Fanny » de Marcel Pagnol
8 : Conférence voyage « Les Mollalpagas en cavale sur les pistes en Mongolie » au Centre Paul Chénereau
13 : Retraite aux flambeaux et feu d'artifice offert par la Commune - Pique-nique géant
16 : 11^e randonnée pédestre semi-nocturne avec repas par étape organisée par l'ACCA de Saint-Porchaire
24 : Journée médiévale au Château de la Roche-Courbon

Septembre

2 : Tournoi des vétérans organisé par le Saint-Porchaire Corme-Royal Football Club
3 : Forum des associations sur le parking de l'aire sportive
4 : Randonnée pédestre avec repas organisée par La Boule Blanche
3 et 4 : Tournoi international de walking-foot organisé par le Saint-Porchaire Corme-Royal Football Club
25 : Marche départementale organisée par le Comité départemental EPGV et le Club de Gymnastique Volontaire et de Marche

Octobre

1^{er} : Festival Lecture et Petite Enfance organisée par la Bibliothèque municipale avec le soutien du Département de la Charente-Maritime
22 et 23 : Course nature au Château de la Roche-Courbon

Novembre

5 et 6 : Journées du Vin d'Alsace et de la Choucroute
11 : Cérémonie de Commémoration de l'Armistice

Décembre

3 et 4 : Marché de Noël au Château de la Roche-Courbon

toutes les manifestations sont à retrouver sur le site www.st-porchaire.fr / rubrique agenda

